

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20190201-lmc100000018600-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/02/2019

Réception Préfet : 05/02/2019

Publication RAAD : 05/02/2019

Procès-Verbal

**Séance publique
du**

**Conseil départemental
du**

20 décembre 2018

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance publique du jeudi 20 décembre 2018

--

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2018, le jeudi 20 décembre de 9h40 à 12h50, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard CORNEILLE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Smail DJEBARA jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR jusqu'au rapport n° 0/05 inclus
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN jusqu'au rapport n° 4/03 inclus
Mme Andrée ZAÏDI

ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à M. Olivier MORIN
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à Mme Cathy BISSONNIER à compter du rapport n° 4/04
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE à compter du rapport n° 2/01
Mme Monique DELESSARD à compter du rapport n° 2/01
M. Smail DJEBARA à compter du rapport n° 2/01
M. Vincent ÉBLÉ à compter du rapport n° 2/01
Mme Julie GOBERT à compter du rapport n° 2/01
M. Jean LAVIOLETTE à compter du rapport n° 2/01
Mme Marianne MARGATÉ à compter du rapport n° 2/01
Mme Virginie THOBOR à compter du rapport n° 2/01

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, dans l'ordre suivant :

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/01	A - Procès-verbal de la séance du 27 septembre 2018.	Adopté à l'unanimité
	B - Procès-verbal de la séance du 16 novembre 2018.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 23 octobre au 3 décembre 2018.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er septembre et le 31 octobre 2018.	Adopté à l'unanimité
0/04	A - Représentation du Département au sein de divers organismes. SIRMOTOM	Adopté à l'unanimité
	B - Représentation du Département au sein de divers organismes. CLE	Adopté à l'unanimité
	C - Représentation du Département au sein de divers organismes. UPEM - ESIPE	Adopté à l'unanimité
0/05	Motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires, pour le maintien de leur engagement altruiste et généreux présentée par Isoline GARREAU-MILLOT au nom du groupe Les REPUBLICAINS - UDI.	Adopté à l'unanimité
2/01	Budget primitif 2019: ressources internes.	Adopté à l'unanimité
2/02	Personnel Départemental : création et modifications d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/03	Réforme du régime indemnitaire en vue de la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).	Adopté à l'unanimité
2/04	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de Seine-et-Marne portant sur l'année 2017.	Adopté à l'unanimité
2/05	Mise en place du référent déontologue au sein du Département de Seine-et-Marne	Adopté à l'unanimité
2/06	Convention avec le centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la surveillance médicale des agents du Département pour l'année 2019.	Adopté à l'unanimité
2/07	Avenant à la convention relative à la participation financière du Département avec l'association du cercle mixte des Officiers de la Gendarmerie Nationale de Melun au titre des subventions individuelles accordées aux agents.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
2/08	Convention pluriannuelle de mise à disposition d'un agent par le Département auprès du groupement d'intérêt public ID77.	Adopté à l'unanimité
1/01	Budget Primitif 2019 : Développement local.	Adopté à l'unanimité
1/02	Budget Primitif 2019 : Développement territorial - Agriculture.	Adopté à l'unanimité
1/03	A - Budget primitif 2019 : Protection de l'environnement. Ajustement des règles d'attribution des subventions dans le domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation (volet entretien des rivières). BP 2019 Environnement	Adopté à l'unanimité
	B - Budget primitif 2019 : Protection de l'environnement. Ajustement des règles d'attribution des subventions dans le domaine des cours d'eau et de la gestion du risque inondation (volet entretien des rivières). Aides dans le domaine des cours d'eau.	Adopté à l'unanimité
1/04	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/05	Dispositif spécifique contractuel Roissy : Modification du programme d'actions signé le 8 novembre 2017 et conventions de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/06	Avis sur le projet de périmètre du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.	Adopté à l'unanimité
1/07	Convention d'intervention foncière.	Adopté à l'unanimité
1/08	Avenant au protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche	Adopté à l'unanimité
1/09	Convention entre le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à la mise à disposition de personnels, de prêts de locaux et matériels et de prestations de service, pour l'année 2019.	Adopté à l'unanimité
1/10	A - Prise de participation de la SEM Aménagement 77 dont le Département est actionnaire dans trois sociétés commerciales. SCCV Melun route de Montereau	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	B - Prise de participation de la SEM Aménagement 77 dont le Département est actionnaire dans trois sociétés commerciales. Société d'Aménagement du Plessis Picard	Adopté à l'unanimité
	C - Prise de participation de la SEM Aménagement 77 dont le Département est actionnaire dans trois sociétés commerciales. SCCV Parc de Chalifert	Adopté à l'unanimité
3/01	Budget primitif 2019 - Mobilités Routes.	Adopté à l'unanimité
3/02	Budget primitif 2019 - Transports.	Adopté à l'unanimité
3/03	A - PAM 77 : validation du rapport annuel 2017 et tarifs 2019.	Adopté à l'unanimité
	B - PAM 77 : validation du rapport annuel 2017 et tarifs 2019. Projet avenant	Adopté à l'unanimité
3/04	Expérimentation sur la gestion des terres d'accotement en bordure de voirie départementale. Contrat avec l'École Nationale des Ponts et Chaussées.	Adopté à l'unanimité
3/05	Liaison Meaux/Roissy - section RD212 - Barreau de Mitry. Acquisitions foncières sur le territoire des Communes de Compans et Mitry-Mory. - Acquisitions sur le territoire de la commune de Compans	Adopté à l'unanimité
	Liaison Meaux/Roissy - section RD212 - Barreau de Mitry. Acquisitions foncières sur le territoire des Communes de Compans et Mitry-Mory. - Acquisitions sur le territoire de la commune de Mitry-Mory.	Adopté à l'unanimité
3/06	Route Nationale (RN) 330 x Route départementale (RD) 9E1 x Voie Communale (VC) n°3 – Aménagement d'un carrefour giratoire - Commune de Lagny-le-Sec. Convention avec les Communes de Lagny-le-Sec et Saint-Pathus, le Département de l'Oise et l'Etat.	Adopté à l'unanimité
3/07	RD 408 - Aménagement du carrefour à feux avec la RD 67 et la RD 67c et du carrefour avec la rue des Charmilles sur la commune de Fontenailles, et reclassement de la RD 67c dans la voirie communale. Convention entre le Département et la Commune.	Adopté à l'unanimité
3/08	Routes départementales (RD) 471 et 406 à Croissy-Beaubourg. Desserte routière de la ZAC dite «Lamirault –	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	Croissy-Beaubourg». Dossier de prise en considération et convention avec l'EPA Marne.	
3/09	Reclassement de la RD 35a2 dans la voirie communale de Limoges-Fourches et nouvelle dénomination RD 35a3 en RD 35 sur le territoire des communes de Limoges-Fourches et Lissy.	Adopté à l'unanimité
3/10	Convention de financement relative à l'étude d'opportunité et de dimensionnement d'un parc-relais (P+R) au nord de Melun, en lien avec la mise en service du projet T-Zen 2 à horizon 2024.	Adopté à l'unanimité
3/11	A - Transport à la Demande (TAD) : convention de financement du TAD Proxi'Bus "La navette" (bassin Chellois), avenant à la convention relative au TAD "Proxi'bus Brie Nangissienne" et avenant à la convention relative au TAD "Proxi'bus" de la CAMVS. - TAD « Proxi'bus La Navette	Adopté à l'unanimité
	B - Transport à la Demande (TAD) : convention de financement du TAD Proxi'Bus "La navette" (bassin Chellois), avenant à la convention relative au TAD "Proxi'bus Brie Nangissienne" et avenant à la convention relative au TAD "Proxi'bus" de la CAMVS. - Avenant à la convention de soutien financier du transport à la demande de la Brie Nangissienne.	Adopté à l'unanimité
	C - Transport à la Demande (TAD) : convention de financement du TAD Proxi'Bus "La navette" (bassin Chellois), avenant à la convention relative au TAD "Proxi'bus Brie Nangissienne" et avenant à la convention relative au TAD "Proxi'bus" de la CAMVS. - Avenant de prolongation de la convention relative au TAD « Proxi'bus » de la CAMVS	Adopté à l'unanimité
4/01	Budget primitif insertion pour 2019.	Adopté à l'unanimité
4/02	Budget Primitif Habitat 2019.	Adopté à l'unanimité
4/03	Budget primitif 2019 : autonomie	Adopté à l'unanimité
4/04	A - Budget Primitif 2019 : Protection de l'Enfance. Relative aux Taux et Indemnités	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
	B -Budget Primitif 2019 : Protection de l'Enfance. Enveloppe de subvention 2019,	
4/05	Budget primitif 2019 - Prévention médico-sociale.	Adopté à l'unanimité
4/06	A - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médicosociaux accueillant ou suivant des mineurs, des jeunes majeurs, des personnes âgées ou handicapées pour l'année 2019. Délibération sur le versant « Autonomie » : personnes âgées ou handicapées	Adopté à l'unanimité
	B - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux et médicosociaux accueillant ou suivant des mineurs, des jeunes majeurs, des personnes âgées ou handicapées pour l'année 2019. Délibération portant sur le versant « Mineurs et jeunes majeurs	Adopté à l'unanimité
4/07	Adoption de la convention fixant le cadre référentiel et les modalités de financement des Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et des services d'accompagnement médico-social pour les adultes handicapés (SAMSAH) pour la période 2019-2024	Adopté à l'unanimité
4/08	Avenant aux conventions de financement valant Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).	Adopté à l'unanimité
4/09	Attribution d'une subvention spécifique à l'association Initiatives77 pour la mise en place d'une mission permettant de s'assurer de la bonne adéquation technique entre l'offre et la demande sur la plateforme JOB77.	Adopté à l'unanimité Non prise de participation au vote : 1
4/10	Création d'un Groupement d'Intérêt Public des gens du voyage. Validation des statuts.	Adopté à l'unanimité Abstentions : 4
4/11	Prolongation de la convention de partenariat 2015-2017 entre le Département et l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77), au titre de l'année 2018.	Adopté à l'unanimité Non prise de participation au vote : 1
4/12	Création de plateforme autisme de proximité en Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
4/13	Redéfinition du périmètre de l'indemnité d'entretien pour les assistants familiaux.	Adopté à l'unanimité
4/14	Subvention d'investissement au foyer d'accueil de Meaux.	Adopté à l'unanimité
5/01	Budget primitif 2019 : Politique départementale en faveur de l'Éducation.	Adopté à l'unanimité
5/02	Budget primitif 2019 : Politique jeunesse, sports et loisirs.	Adopté à l'unanimité
5/03	Paris 2024 - Team 77 : Seine-et-Marne, destination olympique	Adopté à l'unanimité
5/04	Coûts unitaires du gaz et de l'électricité à prendre en compte pour l'établissement des charges des logements de fonction des collèges.	Adopté à l'unanimité
5/05	Avenant à la convention constitutive du groupement de commande visant à réaliser des travaux d'isolation thermique dans les combles de 3 collèges.	Adopté à l'unanimité
5/06	Conventions relatives à l'octroi d'aides à l'investissement pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'État.	Adopté à l'unanimité
5/07	Modification de la sectorisation des collèges François Villon à Saint-Fargeau-Ponthierry et Christine de Pisan à Perthes.	Adopté à l'unanimité
5/08	Modification de la sectorisation des collèges Elsa Triolet et Jean de la Fontaine au Mée-sur-Seine	Adopté à l'unanimité
5/09	Modification de la sectorisation des collèges Claude Monet, Jacques-Yves Cousteau et Anne Franck à Bussy-Saint-Georges.	Adopté à l'unanimité
5/10	Modification de la sectorisation des collèges George Sand à Crégy-les-Meaux, La Dhuis à Nanteuil-les-Meaux, Parc Frot à Meaux, Georges Brassens à Saint-Mard et Nicolas Tronchon à Saint-Souplets.	Adopté à l'unanimité
5/11	Modification de la sectorisation des collèges Cités Unies et les Aulnes à Combs-la-Ville et les collèges Saint-Louis et Pyramide à Lieusaint.	Adopté à l'unanimité
5/12	Modification de la sectorisation des collèges La Plaine des Glacis et La Rochefoucauld à La Ferté-sous-Jouarre.	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
6/01	Budget Primitif 2019 : Attractivité du Territoire.	Adopté à l'unanimité
6/02	Budget primitif 2019 : Affaires culturelles et Archives départementales.	Adopté à l'unanimité
6/03	Budget primitif 2019 : Budget annexe boutiques du château de Blandy-les-Tours et des musées départementaux.	Adopté à l'unanimité
6/04	Budget primitif 2019 : Budget annexe du service Gaia.	Adopté à l'unanimité
6/05	Actions réalisées suite aux recommandations formulées dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département de Seine-et-Marne dans le cadre de la politique en faveur du tourisme.	Adopté à l'unanimité
6/06	Contrat Départemental Lecture Itinérance.	Adopté à l'unanimité
6/07	Organisation de la deuxième édition du concours d'écriture de la nouvelle policière.	Adopté à l'unanimité
6/08	Soutien du Département à l'association Act'art : prorogation du délai de validité de la convention initiale 2018.	Adopté à l'unanimité
6/09	Contrat d'objectifs et de moyens de la Scène Nationale "Théâtre de Sénart".	Adopté à l'unanimité
6/10	Approbation de la convention cadre d'objectifs et de moyens entre l'Etat, la commune de Pontault-Combault, le Département et le Centre Photographique d'Île-de-France (2018-2021).	Adopté à l'unanimité
6/11	Politique départementale en faveur de l'entretien et la restauration du patrimoine monumental : restauration de l'église St Fortuné de Vernou-la-Celle sur Seine.	Adopté à l'unanimité
6/12	Politique départementale en faveur de l'entretien et de la restauration du patrimoine monumental : attribution de subventions.	Adopté à l'unanimité
7/02	Budget Primitif 2019 – Domaine " Finances / Dette et opérations financières " et délégation de compétences au Président pour les opérations financières en matière de dette et de gestion de trésorerie au titre de l'exercice 2019.	Adopté à l'unanimité
7/03	Budget Primitif 2019 – Domaine « Sécurité des biens et des personnes »	Adopté à l'unanimité

N° d'ordre	Intitulé	Sens du Vote
7/04	Budget Primitif 2019: Financement des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH).	Adopté à l'unanimité
7/05	Budget primitif 2019 : Communication.	Adopté à l'unanimité
7/06	Organismes associés à l'action départementale : attributions d'avances à valoir sur les subventions au titre de l'exercice 2019.	Adopté à l'unanimité
7/07	Création d'un établissement public interdépartemental en Ile-de-France pour porter un fonds d'investissement interdépartemental.	Adopté à l'unanimité
7/08	Autorisation de recouvrement auprès de l'Etat des intérêts moratoires et des indemnités forfaitaires imputables au Payeur départemental au titre de l'exercice 2017.	Adopté à l'unanimité
7/01	Budget Primitif pour l'exercice 2019 (Budget Principal).	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le
Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne

M. LE PRÉSIDENT. Bonjour à tous, comme le quorum étant largement atteint, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Départemental. D'abord nous avons un certain nombre d'excuses : Véronique PASQUIER qui a donné pouvoir à Olivier MORIN, Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Geneviève SERT, Jean-François ONETO qui a donné pouvoir à Anne-Laure FONTBONNE, et arriveront en retard, Xavier VANDERBISE et Jean-Louis THIERIOT qui sont bloqués sur la route... Ah bah voilà, Xavier qui s'est débloqué.

Alors, sur le calendrier à venir, la prochaine séance publique aura lieu le vendredi 1er février et les Commissions techniques se réuniront le lundi 28 janvier et la Commission des Finances, elle, se réunira le mercredi 30 janvier à 14h30. Et la Commission permanente aura lieu à la suite de la séance publique, c'est à dire le vendredi 1er février. Et vous trouverez également, sur vos pupitres, le calendrier des Assemblées pour l'année 2019.

Quelques rappels sur ce qui s'est passé, ou sur ce qui va se passer... D'abord, le mois de janvier surtout va être surtout consacré aux vœux. Je vous rappelle que le 24 janvier, il y aura une cérémonie des vœux qui se déroulera en deux temps ; d'abord une cérémonie à midi consacrée au personnel et en soirée aux institutionnels. Il y aura des rencontres intercommunales avec la Communauté d'Agglomération de Val d'Europe et l'Agglomération, le 8 janvier. Et la Communautés de Communes de l'Orée de la Brie, le 17 janvier. Et vous avez pu voir en arrivant qu'il y avait un marché de Noël. Et quand nous aurons fini notre première partie de séance vers midi, vers une heure moins dix, nous irons la visiter avec Madame le Préfet.

Mes chers collègues, en préambule à cette réunion, je souhaite d'abord saluer l'arrivée dans notre collectivité, de Monsieur Joseph SCHMAUCH qui est là, qui arrivé depuis début décembre, en tant que directeur des Archives Départementales et donc, bien évidemment, nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Alors avant d'entrer dans la période un peu plus budgétaire, je voudrais dire que, une nouvelle fois, je déplore les incidents à répétition sur la ligne P. Parce que quand ce n'est pas un sanglier qui percute une locomotive à Provins, et bien c'est une locomotive qui brûle à Meaux. Et à chaque fois, ça met des milliers d'usagers sur le quai, c'est le cas de le dire, et sans solutions, sans informations. C'est pratiquement tous les jours que des trains qui sont supprimés sans informations et qui restent debout pendant les quarante minutes, alors que ce sont eux qui payent les unités les plus longues. Alors je recevrai le représentant des usagers demain, mais bien évidemment, nous appellerons la SNCF, dans toutes ses composantes, à mettre vraiment en place une véritable amélioration sur la ligne, pour que les usagers soient traités, quand même, comme ils le doivent. En cette fin d'exercice, d'abord, je tiens à vous renouveler toute ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée pour piloter notre Collectivité. Après un début d'année marqué par la disparition brutale de Jean-Jacques BARBAUX et par l'entrée de Jean-Louis THIERIOT, à l'Assemblée Nationale. Depuis mon accession à la Présidence de cette Assemblée, mon action n'a été guidée que par la volonté de maintenir le cap des politiques engagées en 2015. Afin d'être à la hauteur des objectifs fixés par les électeurs Seine-et-Marnais. Le bilan du travail accompli, à mi-mandat, est très éloquent et me conforte dans l'idée, que collégialement, nous sommes sur la voie ouverte par nos mandants.

Mes chers collègues, le budget 2019, que nous présentons aujourd'hui, s'inscrit dans la continuité de notre stratégie financière. Malgré les contraintes imposées par le pacte financier, le coût de l'accueil des MNA, la suppression des contrats aidés, le budget primitif 2019 s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 1 388 664,25 euros. Depuis trois ans maintenant, le budget que nous votons, c'est pour une politique Départementale marquée par l'équité, la cohérence et la continuité. Une nouvelle fois cette année, notre budget répond à une double exigence de maîtrise des dépenses de fonctionnement et de continuité du niveau du service public. Ce budget nous permet également de concrétiser des projets structurants pour le Territoires, de nourrir et de soutenir des initiatives innovantes.

En 2019, nous continuerons à assurer pleinement nos compétences sociales afin de servir une Seine-et-Marne plus juste, en matière de solidarité. Nous poursuivrons ainsi notre engagement en faveur de l'insertion durable par l'emploi, en renforçant notre politique de juste droit, par le soutien apporté à différents dispositifs, mis en place en 2018, tels que la méthode d'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, c'est la méthode IOD, actuellement expérimentée sur les territoires de Nemours et Montereau, ou encore la plateforme numérique Job 77, qui connaît un succès remarquable auprès des bénéficiaires du RSA et des employeurs. Cette plateforme dédiée à l'emploi a en effet déjà permis à une douzaine de bénéficiaires du RSA de retrouver un emploi. Notre politique porte ses fruits, puisque depuis 2016, nous remarquons une diminution de près de 8% du nombre d'allocataires du RSA en Seine-et-Marne. Ce succès doit nous conforter dans la poursuite de nos actions, en faveur d'une action et d'une action pérenne, par l'emploi. Au titre de l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées en situation de handicap, nous soutiendrons les six pôles d'autonomie territoriaux, créés en 2018, en leur apportant des renforts humains et financiers. Dans un contexte financier qui demeure contraint, nous maintiendrons également notre politique volontariste de soutien aux dépenses de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. Concernant la politique de protection de l'enfance, dont nous sommes chef de file, nous avons dû faire évoluer nos pratiques et notre budget, en raison de l'accueil de mineurs non accompagnés sur notre territoire. Au 1er décembre, 754 MNA faisaient l'objet d'une prise en charge en hébergement. Ce qui représente une part significative des enfants confiés à l'ASE. Nous continuerons en 2019, à assurer l'animation du Territoire par les services de proximité et à protéger et valoriser notre cadre de vie. Nous poursuivrons donc, notre soutien aux SDIS, aux associations sportives de jeunesse et culturelles. Nous veillerons à la protection de la ressource en eau, en poursuivant nos actions d'assainissement, d'entretiens des cours d'eau et de potabilisation des réseaux, dans le cadre du 3e plan départemental de l'eau. Nous lancerons l'aménagement de 10 de nos espaces naturels sensibles, afin d'en faire de véritables ambassadeurs de la diversité et de la beauté de nos territoires. Pour bâtir une Seine-et-Marne attractive, nous maintiendrons également notre engagement en faveur de la mobilité de toutes les personnes qui y vivent, y travaillent et y étudient. C'est pourquoi nous renouvelleront notre soutien au fonctionnement d'Île-de-France mobilités, à hauteur de 22,4 millions d'euros et nous renforceront notre contribution au financement des lignes express, qui s'établira à 1,9 million d'euros, soit un montant en hausse de plus de 18% par rapport à 2018. Nous maintiendrons également notre approche globale de l'aménagement du territoire, en poursuivant notre dynamique partenariale efficace, avec les communes. Dans le cadre de notre politique contractuelle, 10 millions d'euros sont destinés aux nouvelles candidatures, aux contrats intercommunaux de développement, afin de soutenir les Communes, Intercommunalités et les syndicats dans la concrétisation de leurs projets, nous veillerons, également, à la bonne mise en œuvre du groupement d'Ingénierie Départementale ID77 dans le catalogue, qui est déjà riche de plusieurs dizaines d'offres de services couvrant des domaines extrêmement variés.

Enfin, nous continuerons à donner la priorité aux enfants Seine-et-Marnais et à leurs familles, plus de 73 millions d'euros seront investis dans l'éducation en 2019, contre 63 millions en 2018, soit un budget en hausse de 16%. Afin de garantir un accueil de qualité aux élèves des collèges, nous engageons plus de 64,8 millions d'euros d'investissement, pour conduire divers travaux de réhabilitation, de construction, et d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, ainsi que pour entamer les travaux de construction des collèges de Bussy-Saint-Georges et du 3ème collège de Villeparisis. Et puis, la concurrence entre les territoires n'étant pas une vue de l'esprit, comme la nécessité d'œuvrer au sentiment d'appartenance n'est pas un vain objectif, nous lancerons en 2019, un plan de marketing territorial pour la Seine-et-Marne. Cet effort collectif sera utile à toutes les strates de notre territoire, au monde économique, touristique, sportif, culturel, médical. C'est sur ces mots évoquant encore de belles perspectives, et en

remerciant l'ensemble des agents ayant concouru à l'élaboration de ce budget, que je vous propose d'ouvrir la présente séance. Vous avez vu, nous avons un ordre du jour copieux et je vous propose donc, de nous mettre dès à présent au travail. Merci.

Je vous informe que nous avons une motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires, donc celle-ci sera présentée dans des rapports de la série 0. Globalement nous avons 79 rapports, donc si nous travaillons bien, nous pourrions peut-être terminer aujourd'hui.

N° 0/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous propose d'entamer l'ordre du jour. Tout d'abord. En prenant connaissance des procès-verbaux des 27 septembre et 16 novembre. Il y a-t-il des remarques ? Tout le monde est-il d'accord pour les accepter ? Très bien merci.

N° 0/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 0/02, eh bien ce sont des décisions prises par le Président, entre le 23 octobre et le 3 décembre. Donc je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces décisions. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 0/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 0/03, c'est les informations sur les marchés avenants, notifiés entre le 1er septembre. Et le 31 Octobre. Tout le monde est d'accord pour bien en prendre acte ?

N° 0/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors sur le 0/04, nous avons un certain nombre de désignations de représentants de notre Assemblée, au sein de différents organismes. Dont je vous propose une modification suivante : pour la Commission consultative d'évaluation et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers est assimilée au Syndicat de la région de Montereau. Pour le traitement des ordures ménagères, je vous proposerai en titulaire, Franck VERNIN, et un suppléant, Yves JAUNAUX. Pour la commission locale de l'eau, la CLE, du schéma d'aménagement de gestion des eaux je vous propose comme titulaire, Yves JAUNAUX. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 0/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors je vous propose maintenant, de passer la parole à Isoline, pour qu'elle nous fasse part de sa motion de soutien aux sapeurs-pompiers.

Mme MILLOT. Merci Président. Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose aujourd'hui une motion de soutien aux sapeurs-pompiers volontaires, pour le maintien de leur engagement altruiste et généreux. Un arrêt rendu en février 2018, par la Cour de justice de l'Union Européenne, statuant sur un contentieux opposant un sapeur-pompier volontaire belge, à sa commune, assimile les volontaires, comme travailleurs, au sens de la directive européenne du temps de travail de 2003. Aucune procédure de mise en demeure n'a été engagée à ce jour contre la France, pour non-conformité à la DEDT. Cependant, des contentieux vont apparaître et le risque de contamination est fort. Une telle assimilation obérait la capacité de protection des populations et la qualité d'intervention des sapeurs-pompiers. En France, près de 80% des sapeurs-pompiers sont volontaires. En Seine-et-Marne ils représentent 70% de la ressource. Or, il s'agit ici de préserver l'un des premiers services de proximité, piliers de la Sécurité civile et de continuer à générer des vocations altruistes, au service des populations. Une telle diminution de personnel abaisserait le niveau de sécurité des populations et générerait de graves dysfonctionnements dans la distribution des secours. Aussi le Conseil Départemental de Seine-et-Marne rappelle que, chaque jour, sur le territoire national des sapeurs-pompiers de France interviennent toutes les 7 secondes, au plus vite, que ce soit dans les métropoles, villes, villages et campagnes. Sur le territoire Seine-et-Marnais, ils interviennent toutes les quatre minutes. Rappel que nous avons un système de sécurité civile des plus performants au monde, qui associe à la fois des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, ainsi que des experts. Avec le plus grand maillage territorial de secours, qui apporte une réponse urgente sur l'ensemble du territoire, dans un délai moyen de 13 minutes, et dans un délai moyen de 12 minutes et 19 secondes, en Seine-et-Marne. Considérant le dévouement des sapeurs-pompiers, acteurs de proximité, à porter secours aux personnes et à lutter contre les incendies, en tous lieux et en toutes circonstances. Considérant que le volontariat est le socle du modèle français de secours et de gestion des crises, du fait de leur ancrage dans les territoires. Considérant l'inquiétude de nos sapeurs-pompiers qui interpellent très régulièrement les élus des territoires, particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires, qui craignent de ne pouvoir poursuivre leur mission, en cas de qualification de travailleur, au sens de la DEDT. Considérons les conséquences financières d'une assimilation des volontaires en qualité de travailleurs, qui ne permettront pas leur remplacement par un nombre identique de professionnels, conduiront forcément à une diminution du dispositif de secours. Après en avoir délibéré, le département de Seine-et-Marne demande au Gouvernement d'intervenir auprès de la Commission Européenne et du Parlement Européen, pour la mise en place de règles spécifiques aux forces de sécurité et de secours. Demande au Gouvernement de prendre en compte les mesures nécessaires à la mise en œuvre effective, du plan d'action en faveur du volontariat sapeur-pompier, présenté en septembre dernier. Et exprime son soutien aux sapeurs-pompiers et également aux autres agents du service public, qui exercent leurs missions au contact de la population, dans les circonstances de plus en plus difficiles.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Avez-vous des questions sur cette motion ? Non, est-ce que tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Pas d'abstention, pas de compte ? Très bien, eh bien je vous remercie, je crois que les sapeurs-pompiers seront satisfaits que le Conseil Départemental, bien évidemment, intervienne à ce niveau, parce que s'il devait y avoir une modification de la structure actuelle, c'est vrai que ça poserait un certain nombre de problèmes et ça pourrait mettre en cause vraiment la sécurité de nos habitants. Très bien merci. Oui, Smail.

M. DJEBARA. Oui Monsieur le Président, merci. Je pensais que cette motion avait été vue par toutes les commissions. Nous, nous l'avons eue hier, en commission finances. Donc je pensais que les Commissions techniques l'avaient abordée, alors que mes collègues

m'annoncent que non. Donc, on y est favorable bien entendu, mais effectivement, les commissions techniques auraient aimé, au moins, l'apprendre à ce moment-là en fait. Le rôle des commissions est aussi, de porter un avis sur une commission aussi diverses au-delà de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Donc motion adoptée à l'unanimité parfaite. Dans les désignations, j'ai oublié le Conseil de l'École supérieure d'ingénieurs Paris-Est, Marne-la-Vallée. Et je vous propose de désigner Geneviève SERT. Merci.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc au budget primitif, avec le rapport 7/01. Alors bien évidemment, mais il va y avoir d'abord la présentation du rapport. Par Daisy. Ensuite, il y aura l'intervention des présidents de groupe, et le budget sera voté, qu'une fois que nous aurons pu nous exprimer sur l'ensemble des rapports le concernant, c'est-à-dire, en fin de séance. Je vais passer la parole. à Daisy, pour la présentation de son rapport. Et je tenais à la remercier pour tout le travail qu'elle a fait, avec l'ensemble des services, pour arriver à mettre en place ce budget, comme je le disais tout à l'heure, dans un contexte contraignant, mais un budget qui permet de répondre, bien sûr, à nos obligations, à nos compétences obligatoires mais également à nos politiques volontaristes, tout en conservant, bien évidemment, de bons ratios financiers. Merci Daisy et je te passe la parole.

Mme LUCZAK. Oui, merci Président. Bonjour à toutes et tous. Je vais m'associer aux remerciements, parce qu'on sait où... on a tous eut le départ de Pascale GOSSE, et donc les services ont été... les directions vraiment été à l'œuvre, avec la nouvelle vice-présidente également. Donc je voulais aussi, avant de vous présenter le budget, m'associer pour remercier tous ceux qui ont contribué à cette présentation et à ce travail, et bien sûr l'ensemble des directions, qui ont travaillé, et j'avais déjà souligné au débat d'orientations budgétaires, dans un cadrage contraint, tout le monde a joué le jeu et on vous présente un budget vraiment à l'équilibre et très ambitieux, malgré une politique et un contexte de gestion très rigoureuse, également.

Donc sur ce budget primitif, le Président nous a donné les grandes lignes, on a tenu à ce que ce budget primitif soit aussi rigoureux que les précédents, mais, tout en affichant une continuité dans notre politique volontariste et ambitieuse pour notre Territoire. On sait donc aujourd'hui, combien il est important, mais nous avons fait ce choix depuis 2015, de vraiment avoir une préoccupation, c'est être au service de nos Territoires. Seine-et-marnais, et à la fois du monde rural et du monde urbain. Et bien sûr, on sait bien que la Seine-et-Marne est un département atypique. On le répète à chaque fois, à chaque reprise. Mais on sait combien on a pu anticiper, et on sait aujourd'hui les préoccupations de nos administrés. Mais on y avait déjà... On l'avait bien anticipé, donc on va continuer dans ce sens-là. Le budget 2019, bien sûr, fait écho aux grands axes du Livre blanc Seine-et-Marne 2030, l'Île de France des possibles, à travers et bien sûr, Jean-Jacques BARBAUX, qui en était à l'initiative. On s'en souvient tous. C'est une année un peu exceptionnelle sur 2018 et on va poursuivre en 2019, tous ensemble.

Les premiers points : le capital humain, qui reste bien sûr, au cœur de notre budget 2019, avec des interventions sociales qui représentent plus de 55% de nos dépenses de fonctionnement. Soit près de 611,7 millions d'euros. Deuxième contexte, la formation des jeunes, qui se traduit par exemple, à travers les crédits d'investissements en hausse de 17,2%, que nous dédions à notre politique éducation et formation, elles dépassent 73,3 millions d'euros, orientée majoritairement par, bien-sûr, nos collégiens, pour qu'ils disposent d'établissements modernes et équipés en nouvelles technologies. La mobilité qui est dotée de plus de 62,5 millions de crédits en fonctionnement pour les transports en commun publics, et bien sûr, scolaires, à travers notre soutien de développement, également. 53,3 millions de crédits d'investissement routiers, qui favorisent aussi l'attractivité de notre territoire. Le cadre et la qualité de vie, les facteurs importants d'attractivité, qui. Sont soutenus, par exemple, par des crédits ouverts, tant en fonctionnement qu'en investissement, en faveur de l'environnement, 12 millions d'euros, la culture 8,8 millions, du sport, des loisirs et de la jeunesse pour 4,7 millions. Enfin, le développement de notre Département est bien présent à travers les actions regroupées dans les rapports budgétaires, consacrés d'une part au développement local 26,6 millions de crédits en investissements et fonctionnement pour des aides à destination des collectivités locales Seine-et-Marnaise. D'autre part, aussi, à la promotion du territoire pour 3,7 millions d'euros, crédits essentiellement destinés à l'agence d'attractivité. Par ailleurs, ce

budget 2019 est rigoureux, je le rappelle, sur le plan financier car si le recours à l'emprunt, on progresse par rapport à BP 2018, il permet de financer les dépenses d'équipements en hausse de plus de 18 %. On notera néanmoins, j'essaye de me mettre dans la cadence, mais pas toujours facile. Donc, on était en hausse de 18 % sur nos besoins d'emprunts. On a 150 millions d'endettement en moins depuis 2015, et à fin 2018, sur la base des DCI que le Département rétablit ses équilibres budgétaires, avec un stock de dette d'un montant maximum de 755 millions d'euros, à fin 2018. Ces efforts de gestion ont été une nouvelle fois reconnus par l'agence de notation, « Standard & Poor's », qui compte, qui maintient la note sur le long terme du département, AA-, en y associant une perspective stable et souligne l'engagement fort de tout l'exécutif, et de la qualité élevée de sa gestion. Donc on peut aussi remercier, toujours, les directions qui sont qui nous font un travail exceptionnel. Ce faisant, le budget 2019 que je vais vous présenter, s'inscrit dans le strict prolongement des crises des orientations budgétaires, exploitées, exposées et débattues, le 18 novembre dernier. C'est bien vous allez avoir les explications en images, si jamais vous n'entendez pas bien. Les équilibres du projet de budget. 2019. Les grands équilibres financiers pour 2019 traduisent l'esprit de responsabilité qui a présidé à son élaboration. Les représentations de graphiques de ces grands équilibres, qui figurent dans ce qui vous est projeté, montrent en effet que la section de fonctionnement dégage un excédent des recettes sur les dépenses, de plus de 128 millions d'euros, contre 124 millions d'euros au BP 2018. C'est ce qui figure sous l'appellation épargne brute. Cette épargne maintenue à un niveau élevé et en hausse de près de 3,5% permet de financer des dépenses d'équipement qui progressent nettement. Elles passent de 178 millions d'euros à 211 millions d'euros, générant un recours à l'emprunt qui s'établit à 117,4 millions d'euros. Après avoir remboursé 70,6 millions d'euros de dette en capital, le budget 2019 dégage donc une épargne nette, qui alimente l'auto-financement des dépenses d'équipements, à hauteur de 57,8 millions d'euros. Cette épargne nette et les recettes définitives d'investissements, subventions et dotations principalement, permettent d'auto-financer 93,5 millions des 210,9 millions d'euros des dépenses d'équipements prévues en 2019. Autrement dit, pour financer 100 euros de dépenses d'équipement, le département doit recourir à un peu plus de 55 euros d'emprunt. Concernant la répartition des recettes de fonctionnement au BP, montant total. 1 235,6 millions. Si on examine d'abord les recettes prévues pour 2019, on note le poids que représentent les produits de la fiscalité directe, indirecte ; 82,8% du total. La dotation de l'État, les dotations de l'état sont tombées au fil des plans d'austérité imposés à un peu plus de. 10% du total des recettes de fonctionnement. La DGF, versée par l'État, s'élevait en 2013 à 161,6 millions d'euros, qui s'établit aujourd'hui à 89,5 millions d'euros, en 2019. Les allocations compensatrices de fiscalité totale, accordées également par l'État public, puisque c'est lui qui décide de certains allègements ou dégrèvements. Et qui ont atteint 32,9 millions d'euros en 2011, avec la suppression de la taxe professionnelle. Font aussi et s'établissent à 23 millions d'euros au BP 2019. Globalement, l'ensemble de nos recettes de fonctionnement devrait malgré tout progresser de 1,4% pour atteindre. 1 235,6 millions d'euros.

Conformément aux orientations budgétaires, le Département n'augmentera pas le seul taux d'imposition direct qu'il maîtrise encore, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties, qui restera inchangé pour la troisième année consécutive, à 18%. Le montant attendu pour les droits de mutation est de 220 millions d'euros, à l'identique du BP 2018 et c'est toujours une recette que l'on prend avec beaucoup de prudence.

La répartition des dépenses de fonctionnement, qui sont présentées s'élèvent pour 2019, à 1 107,2 millions d'euros, contre 1 milliard 94 millions d'euros, au BP 2018. Elles sont donc globalement stabilisées. La présentation par fonction M 52 est celle qui figure dans le fascicule budgétaire. Les rubriques sont les mêmes pour l'ensemble des départements, ce qui nous permet les comparaisons entre deux départements, et les dépenses de personnel sont ventilées sur chaque fonction. L'action sociale pèse pour 59,4 % du total, 667,3 millions, dont 268,2 millions

pour les trois allocations individuelles de solidarité, habituellement appelées les AIS : le RSA, l'APA et la PCH. Un rapport spécifique sur les trois AIS vous est présenté pour informations, comme chaque année, il montre que l'État laisse à la charge de notre Département 51% du budget prévisionnel pour 2019, soit une charge non compensée de 137,8 millions d'euros pour 2019. À titre d'illustration, je rappellerai simplement que, 628,9 millions d'euros, c'est le reste à charge du Département entre 2015 et 2018, en matière d'allocations individuelles de solidarité, que sont les RSA, l'APA, le PCH. Alors que le département assume pleinement ce devoir de solidarité, l'État ne paie toujours pas ce qu'il lui doit. La contribution du Département du SDIS, de 107,2 millions d'euros, fait de la fonction sécurité, le deuxième poste d'intervention en fonctionnement, dans le budget 2019.

Enfin, on notera qu'avec 86,6 millions de dépenses, en faveur de l'enseignement, représente le troisième poste des interventions du Département, en fonctionnement.

Nous continuons sur les dépenses de fonctionnement au début 2019, pour 1 107,2 millions. Les dépenses de fonctionnement peuvent être présentées selon l'architecture de gestions propres au département, qui est celle reprises dans les rapports sectoriels, qui vont vous être détaillés. Les dépenses de personnel, à l'exception de celles relatives aux assistants familiaux qui figurent dans la fonction enfance et famille, représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement, avec 200,2 millions d'euros, en progression de 1% par rapport au budget 2018. En matière sociale, on peut observer que l'insertion est le poste le plus important budgétairement avec 185 millions d'euros de crédits en fonctionnement, avec un engagement fort du Département pour orienter et accompagner les personnes en recherche d'emploi. Lever les barrières à un parcours professionnel durable, c'est une réinsertion par l'emploi, c'est l'engagement du Département. Viennent ensuite les dépenses relatives à l'enfance et la famille, impactée par l'accueil des MNA, avec 177,1 millions d'euros, puis celles en faveur des personnes handicapées pour 151,3 millions d'euros, et enfin pour nos personnes âgées, 93,1 millions d'euros. En dehors des dépenses sociales, on note également dans cette présentation, le poids des dépenses en faveur de la sécurité, en raison de l'importante contribution du Département au budget du SDIS, ainsi que celle pour le transport, qu'ils soient publics ou scolaires, avec la compétence déléguée par le STIF, Île-de-France Mobilités. Sans les dépenses de personnel et notamment celles relatives aux agents des collèges, l'éducation s'élève à 137 millions d'euros, dans le budget 2019. Concernant la répartition des AP, les autorisations programmées au BP 2019 sont de 210,3 millions d'euros. Pour l'examen des dépenses d'investissement, je propose comme dans le rapport général sur le BP, d'aborder en premier lieu, les autorisations de programme. Je vous rappelle que les AP sont des dotations budgétaires relatives à des opérations ou actions qui seront engagées en 2019, mais dont la réalisation pourra, pour certaines d'entre elles, s'établir sur plusieurs années. Notamment lorsqu'il s'agit d'opérations de construction de bâtiments et particulièrement dans le domaine scolaire. Pour 2019, il vous est proposé d'ouvrir 210,3 millions d'euros d'AP nouvelles. Ce montant étant en hausse de près de 25 millions d'euros, plus 13,6% par rapport aux montants ouverts au BP 2018. Cette progression est la marque du budget 2019. Cette montée en puissance des dépenses d'équipements du Département sera poursuivie au cours des prochaines années. Tel est le cas des constructions scolaires, avec des AP pour la politique éducation formation proposée à hauteur de 78,4 millions d'euros BP 2019, contre 53,1 millions d'euros au BP 2018. La construction du collège de Saint-Fargeau-Ponthierry sera dotée de 20 millions d'euros. Et la reconstruction du collège La Mare aux Champs à Vaux-le-Pénil, de 18,5 millions. Le deuxième poste en autorisations de programmes et celui qui concerne les routes départementales, avec plus de 61,3 million d'euros, qui augmente de 54% par rapport au BP 2018 qui était à hauteur de 39,8 millions d'euros, qui comporte notamment une enveloppe de 36,3 millions d'euros consacrée à la conservation et l'adaptation du réseau et une ouverture d'AP de 13,3 millions d'euros pour l'opération de doublement de la pénétrante ouest, de Jossigny. Le troisième poste

d'investissement est celui du développement territorial, qui s'élève à 28,2 millions d'euros en 2019, constitué essentiellement des politiques contractuelles du Département, que l'on connaît tous par cœur, les contrats SID, les FER, mais s'est ajouté ces dernières années, les nouveaux contrats ruraux. Mais aussi de l'équipement numérique du territoire, les aménagements de pistes cyclables et des interventions en faveur de l'agriculture. Les trois points cités, ci-dessus, représentent près de 80% des AP nouvelles proposées au vote lors du BP 2019. Quand on a parlé des AP, on va parler des crédits de paiement, des dépenses d'équipement. L'examen des crédits de paiement destinés aux dépenses d'équipement du département 2019, fait ressortir un montant de 210,8 millions d'euros, en progression de 18,4 millions d'euros. Pour mémoire, ce sont 643 millions d'euros, montant qui intègre également les CI, les crédits d'investissement 2018, depuis 2015, qui ont été injectés dans les territoires. Donc, pour mémoire je le redis une deuxième fois, 643 millions d'euros depuis 2015 ont été injectés dans le territoire, au bénéfice de l'économie et du cadre de vie des Seine-et-Marnais. Les crédits de paiement traduisent la réalisation des programmes d'investissement, c'est ce qui sera réellement dépensé par le Département, en 2019, soit pour poursuivre des opérations en AP, votées antérieurement à 2019, soit pour financer des opérations nouvelles 2019, et qui vont se réaliser dès 2019. Le secteur de l'éducation reste, comme en autorisation le programme, le plus important en crédits de paiement, avec 73,3 millions d'euros. Les opérations les plus importantes, en cours, ou en voie d'achèvement, qui sont financées en CP en 2019, sont les travaux liés à la construction des collèges de Bussy-Saint-Georges, et de Montévrain, à l'extension et la réhabilitation du collège Louis César, à Fontainebleau, et à l'extension du collège François Villon, à Saint-Fargeau-Ponthierry. Et enfin aux réhabilitations des demi-pensions, notamment à Cesson et Fontenay-Trésigny.

Comme nous nous y étions engagés, le Département renforce, année après année, son soutien à l'éducation et à la jeunesse, qui constitue d'ores et déjà son premier poste en matière d'investissements. Les opérations relatives à la voirie départementale nécessitent 53,3 millions de CP, en 2019, avec des enveloppes du CP importantes, pour la déviation nord, de Melun. Le nord de Melun, c'est la RD1605, l'échangeur RD105-A104, RN 3 Villeparisis ou le doublement du boulevard circulaire sud-ouest, de Marne la Vallée. Le développement territorial mobilisera 28 millions de crédits de paiements, essentiellement en faveur de la politique contractuelle du Département, mais aussi pour le développement du réseau numérique, les liaisons douces, la promotion du territoire, l'agriculture et le tourisme. Les moyens généraux, avec 20,5 millions de crédits de paiement, concernent d'abord les gros travaux sur les bâtiments départementaux, que ce soit les bâtiments sociaux, culturels et administratifs ou pour les bâtiments techniques de la voirie. Il s'agit ensuite des investissements en matière informatique ou logistique : les véhicules, le mobilier, le matériel. Une opération particulière d'acquisition d'hébergement pour les mineurs non accompagnés, à hauteur de 7,5 millions, qui est prévue en 2019. Le domaine des transports est doté de plus de 13,2 millions d'euros, notamment pour les infrastructures comme le projet T-Zen, les participations au plan, au titre du plan de déplacements urbains, le PDU, et l'électrification de la ligne P, la ligne ferrée Paris-Troyes. Enfin, la protection de l'environnement présente des crédits de paiement, à hauteur de presque 10 millions, 9,6 millions avec plus de 84% de ces crédits attachés au domaine de l'eau, l'eau potable, mais aussi l'assainissement. L'équilibre de la section d'investissement, en épargne dégagée sur la section fixe et le financement 128,4 millions. Les recettes définitives d'investissement pour 2019 sont prévues à hauteur de 35,7 millions d'euros et sont constituées, essentiellement, des dotations de l'état, le FCTVA, la dotation d'équipement des collèges, le produit des amendes de police et de subventions spécifiques accordées au Département, notamment au titre d'opérations routières par la Région Île-de-France. Ces recettes s'ajoutent à l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement et le total couvre l'annuité de la dette, en capital pour 2019, à hauteur de 70 600 000 euros. Il demeure un reliquat, l'épargne nette ou autofinancement des dépenses

d'équipement, à hauteur de 93,5 millions, montant qui couvre près de 45% des dépenses d'équipement. Dès lors, le recours à l'emprunt s'établit à hauteur de 117,4 millions d'euros, contre 91,6 millions d'euros, ou BP 2018, soit une sensible augmentation en lien avec l'augmentation des dépenses d'équipement. On notera dans le même temps, que pour financer 100 euros de dépenses d'équipement en 2018, 23 euros d'emprunt sont nécessaires, contre 65 euros d'emprunt à fin 2015. Ne l'oublions pas, réduire notre dépendance à l'emprunt c'est restaurer notre capacité à investir pour l'avenir de la Seine-et-Marne. C'est donc un budget 2019, tout à la fois responsable sur le plan financier et ambitieux pour la Seine-et-Marne, qui va être soumis à votre vote. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Daisy, de cette présentation. Maintenant je vais demander l'intervention des Présidents de groupe. Donc, il y a eu un tirage au sort et donc c'est le groupe socialiste républicain qui pourra s'exprimer en premier.

M. DJEBARA. Monsieur le Président, mes chers collègues. Sans surprise, ce budget primitif pour 2019 correspond aux orientations présentées le 17 novembre dernier. Sans surprise non plus, ce budget s'inscrit dans la même logique que les budgets précédents, ignorant les nouvelles réalités d'un monde qui bouge. Campés sur vos certitudes, vous continuez une politique des années 80, sans préparer la Seine-et-Marne aux grands enjeux qui sont devant elle. Dans une course effrénée au désendettement, en totale contradiction avec l'environnement financier des taux bas, vous prouvez, à merveille, le poids de l'idéologie qui vous guide. Que votre majorité souhaite réorienter les politiques publiques depuis 2015, c'est légitime. Le choix des électeurs devait être respecté. Mais nous sommes rapidement aperçus ce qui vous a motivé pendant cette campagne, et depuis, ce n'est pas le bien public. C'est une attitude politicienne dont le seul objectif était de mettre fin, à ce qui était à vos yeux, une anomalie ; 11 années de gauche et de progrès. Votre engagement n'est pas celui de l'action en direction des Seine-et-Marnais, mais celui de la réaction et du conservatisme. Dès lors, depuis trois ans et demi, vous n'avez rien fait sauf détricoter, avec beaucoup d'application, l'ensemble des politiques publiques utiles. Prenons l'exemple de plusieurs domaines de compétences départementales : qu'avez-vous fait ? Rien en faveur des bénéficiaires du RSA, si ce n'est un flicage accru, la mise en place d'une véritable chasse aux pauvres, que vous avez renommé juste droit. Pourtant vous le savez, la culpabilisation des bénéficiaires du RSA ne remplacera jamais l'accompagnement humain des publics fragiles. Rien en faveur des personnes âgées et handicapées, si ce n'est la suppression des CLIC, mettant un terme à la logique de proximité pourtant si nécessaire. Rien en faveur de la jeunesse, si ce n'est la suppression de la gratuité des transports scolaires, la mise en pièces de la prévention spécialisée et l'évaporation des crédits en faveur de l'éducation populaire. Rendez-vous compte, 660 000 en crédits de fonctionnement pour la jeunesse, sur un budget un budget de 1 milliard 400 millions. Dans un département qui connaît une démographie importante, notamment du fait de sa jeunesse, un tiers des Seine-et-Marnais ont moins de 25 ans, c'est insensé ! Rien en faveur de la petite enfance, si ce n'est la suppression de « bébé bonus » et la diminution des aides accordées aux modes de garde. Rien en faveur de l'environnement, si ce n'est la suppression des aides à l'amélioration de l'habitat et les aides à l'agriculture polluantes. L'environnement a vu ses dépenses d'équipements baisser de 22 %, depuis 2015, et les crédits de fonctionnement de 36 %. Vous êtes allés même jusqu'à abandonner notre combat, qui était pourtant unanime alors, contre de nouvelles installations d'enfouissement des déchets. En totale contradiction avec les enjeux de notre société, c'est une politique hors-solde. Rien en faveur des transports, si ce n'est le soutien autoroutier, en parfaite contradiction avec les enjeux environnementaux et d'aménagement du territoire. Depuis 2015, les autorisations de programmes en faveur des routes ont augmenté de 80 %. Nous aurions aimé, qu'une part de ces crédits ait pu être fléchée en direction de la transition écologique. Il n'en a jamais rien été. Rien ou si peu de considération en faveur des mineurs non-accompagnés hormis un traitement différencié entre les jeunes étrangers et français, qui nous a valu une

condamnation par la justice. Rien en faveur du pouvoir d'achat, puisque l'augmentation de 15% sur le foncier bâti continue de peser sur le budget des Seine-et-Marnais. À ce sujet, il est utile de rappeler que cette augmentation n'était pas nécessaire, au regard des derniers comptes administratifs. Cette augmentation fiscale décidée par le département, parfois cumulée à celle des intercos et des communes, participe à alimenter la colère qui s'exprime depuis plusieurs semaines. Dans le contexte que nous connaissons, notre Département pourrait s'enorgueillir de ne pas prélever plus que nécessaire aux Seine-et-Marnais, en rendant tout, ou une partie de ce prélèvement. Mon propos peut paraître dur mais s'appuie pourtant sur les faits.

Mes chers collègues, nous n'avons jamais affirmé que la situation financière soit simple à gérer, jamais. La situation des départements, dont la Seine-et-Marne, est complexe. Nous n'avons jamais dit qu'il fallait continuer à faire comme avant, bien au contraire, le monde change et notre institution ne peut s'en extraire. Par conséquent, le Département, si l'on souhaite continuer à être utile, doit incarner des politiques fortes. Il doit jouer un rôle actif et transformateur. Et dans et dans le monde actuel, c'est le développement durable qui doit guider notre action. Le pilier environnemental, d'abord, avec l'enjeu climatique. L'environnement n'est pas une mode, c'est une absolue nécessité. Si demain, des pays entiers sont dévastés par la désertification ou les inondations, ce sont des centaines de millions de personnes qui migreront vers des terres plus hospitalières. La charge actuelle des MNA n'est qu'une goutte d'eau comparativement à ce qui se prépare, si nous ne changeons pas collectivement, et partout, nos habitudes. Très près de chez nous, ici, en faisant le choix irraisonné de l'agriculture productiviste et chimique, qui fait la part belle aux perturbateurs endocriniens, c'est notre santé qui est mise à mal. En ne prenant pas en compte l'urgente nécessité de rénover notre habitat, nous nous privons d'un gisement d'emplois et d'économies d'énergie considérables. En engageant pas de réflexion sur les grandes infrastructures de transports publics, nous nous condamnons également à la dépendance au pétrole dont le prix, parce que c'est dans la logique de l'histoire, ne cessera d'augmenter jusqu'à sa disparition. La Seine-et-Marne ne peut pas tout régler à elle seule, c'est certain. Mais quand allez-vous décider qu'elle doit y prendre sa part ? Le pilier sociétal, avec le développement des solidarités sociales et territoriales, le RSA, l'ASE, la politique des guichets aux collectivités, en contradiction avec une logique de politique publique et d'équilibre territorial, avec notamment une politique axée exclusivement sur le milieu rural, oubliant la problématique mais également les dynamiques des villes de Seine-et-Marne. Le Conseil Départemental paraît tellement éloigné de ces questions, alors que même notre territoire regorge de bonnes volontés et de cerveaux prêts à nous accompagner. Regardez par exemple, la qualité des travaux de certains chercheurs de la Cité Descartes.

Enfin, cette politique de développement durable est sous entendue par l'exigence démocratique. Je l'ai dit, vous allez gagner en 2015, nous ne contestons pas votre légitimité. Le mouvement de contestation que traverse notre pays dépasse les questions économiques et sociales. La question de la démocratie, de la représentativité et de l'utilité de notre système démocratique est aujourd'hui posée, que nous le voulions ou non. Ce questionnement est aussi le fruit de décennies de technocratie, qui ont professé l'inutilité des collectivités locales et du millefeuille territorial, du coût des élus, de la gabegie permanente, des batailles politiciennes qui ne changent pas la vie quotidienne des Français. Nous avons connu une première secousse au printemps 2017, les gilets jaunes n'en sont que la réplique. Bien entendu, une partie de ces doutes et de ces attaques contre le système représentatif, trouve sa base dans des mouvements extrémistes, antiparlementarisme ou populistes. Mais nous aurions tort de résumer ce mouvement à cela. Aujourd'hui, la démocratie représentative ne va plus de soi. La délégation à des élus ne vaut pas abandon de ces prises de position pendant 5 ou 6 ans. Aujourd'hui, nous devons, au sein de nos collectivités territoriales, démontrer au quotidien la pertinence de notre action. Il s'agit d'un changement, peut-être un peu brutal dans sa forme, mais seulement profitable à notre pays, sur le fond. Malheureusement, ici, vous donnez un bien mauvais

exemple. Tout d'abord parce que vous n'avez rien fait de votre victoire de 2015, si ce n'est de détruire des politiques publiques utiles et affaiblir notre institution. Ensuite, parce que vous avez menti aux des Seine-et-Marnais sur la solidité budgétaire de notre collectivité, pour en faire un argument de politique politicienne. Également, parce que depuis 2015, vous n'avez de cesse d'opposer les uns aux autres, les pauvres aux riches, les urbains ou ruraux, les enfants en danger placés par l'ASE et ceux, non moins en danger, accueillis au titre des mineurs non-accompagnés. Les jeunes des villes qui ont été privés de prévention spécialisée au profit de ceux des champs. Enfin, ce n'est pas de simple rhétorique parce que vous-même, vous ne respectez pas la démocratie représentative. Je vous le rappelle monsieur le Président, chers collègues, au cas où le temps vous l'aurait fait oublier, personne n'a perdu dans cet hémicycle lors des élections cantonales de mars 2015. Chacun d'entre nous a été choisi, avec son binôme, par les électeurs de son canton. Et pourtant, depuis 2015, vous méprisez des élus minoritaires. Pour s'en convaincre et faire pièce à nos dénégations, il n'y a qu'à lire le dernier numéro du Seine-et-Marne magazine : d'abord, les échanges que nous avons eus avec le journaliste missionné pour la réalisation du document, ne sont absolument pas repris. Pire, on met dans notre bouche, des mots qui ne sont pas les nôtres, puisque ce sont les vôtres. Mais pour bien montrer que nous sommes des conseillers départementaux de seconde zone, vous avez décidé que nous n'aurions pas le droit à notre photo dans les encarts de nos cantons, contrairement à la totalité de nos collègues de la majorité. Mais qu'on ne s'y trompe pas, nous ne le prenons pas à titre personnel, en nous méprisant, vous insultez les citoyens de nos cantons qui nous ont fait confiance. Vous insultez aussi l'ensemble des Seine-et-Marnais, qui se reconnaissent dans les forces de gauche et de progrès.

Monsieur le Président, chers collègues, ce magazine est le symbole de votre politique ; Politique conservatrice qui accapare la Seine-et-Marne d'hier et non celle de l'avenir. Une politique d'injustice sociale et territoriale, une politique revancharde qui méprise l'opposition, mais aussi l'ensemble des partenaires associatifs ou syndicaux. Ce constat, cette alerte, nous vous les faisons depuis trois ans et demi. Vous refusez avec une grande constance et toujours plus de mépris, de nous écouter. Et ce magazine en est le symbole de trop. Je vous rappelle que ce n'est pas la première fois que ce mépris se manifeste à notre égard. Déjà deux publications ont fait l'objet d'un rappel à l'ordre de la part du Préfet. Ainsi, dans quelques instants, nous prendrons les décisions et les responsabilités qui s'imposent, en concertation avec nos deux collègues du groupe communiste, avec lesquels nous partageons les mêmes constats et souhaitons que vous preniez conscience, Monsieur le Président, la mode de gouvernance d'un projet politique est une majorité à bout de souffle. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien... Pour cette présentation très objective. Je propose de passer de la parole à répondre à ...

M. ÉBLÉ. Non, non Monsieur le Président, c'est juste la loi.

M. LE PRÉSIDENT. Oui, oui, mais j'ai droit aussi...

M. ÉBLÉ. Respectez la loi.

M. LE PRÉSIDENT. On la respecte, mais j'ai droit j'ai le droit à....

M. ÉBLÉ. Non ; non, non. En tout cas sur le magazine, vous ne la respectez pas.

M. LE PRÉSIDENT. J'ai le droit de répondre. Bien, Jean-Louis, pour les républicains.

M. THIERIOT. Mes chers collègues, nous avons écouté avec attention la présentation du budget. Qu'est-ce qui est insupportable ? c'est la force de... Est-ce que c'est mieux comme ça ?

J'entends avec grand intérêt la bonne humeur démocratique de notre voisin, qui vient dire : de toute façon on n'écoute pas. Donc c'est effectivement intéressant de se parler. Cela dit... très bien. Cela étant, notre groupe, parce que nous, nous bâtissons au lieu de polémiquer. Nous ne sommes pas des réactionnaires et des conservateurs, nous sommes des bâtisseurs. Donc, les bâtisseurs que représente notre groupe uni, se félicitent de ce budget qui répond aux

engagements pris en 2015, tenus par notre majorité départementale, autour d'une conviction forte. Il n'y a pas de déclaration d'amour, il y a des preuves d'amour, et ces preuves nous les tenons, en tenant la parole que nous avons donnée. Financièrement, gérer de manière saine et rigoureuse l'argent public, sans accroître la pression fiscale en investissant de manière ambitieuse, pour préparer les Seines-et-marnais, en dehors de la première augmentation. Concrètement, cela signifie une épargne brute en hausse de 3,5%, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela signifie la signification des frais liés à la dette qui diminue de 15% d'année en année. Et pour répondre à ce que j'entendais dans les discours de l'opposition. Nous n'avons aucune doctrine en tant que telle. Nous nous manquons éperdument sur l'endettement d'avoir une bonne notation et une moins bonne notation « Standard and Poor's » et de faire plaisir aux tenants de l'orthodoxie budgétaire. Ce que nous voulons c'est pouvoir investir, ce que nous voulons, c'est avoir de l'argent moins cher. Ce que nous voulons c'est que l'avenir de Seine-et-Marne ne soit pas obéré par une dette que paieront les générations futures. C'est ça notre philosophie, ce n'est pas de l'idéologie, c'est du bon sens Et grâce à cela, cela nous permet d'investir, en préparant l'avenir de la Seine-et-Marne. Alors, je ne sais pas si nous ne pensons pas à la jeunesse, je ne sais pas si nous sommes des réactionnaires et des conservateurs, mais je sais que cet investissement, qui permet de répondre à la dynamique démographique de la Seine-et-Marne. Preuve de notre attractivité. Avec la construction de huit collèges qui sont prévus, sous notre mandature, pour plus de 75 millions d'euros. Ça c'est du concret, c'est du réel et ce sont nos jeunes qui en profiteront pour bâtir leur avenir. Concernant les mobilités, nous nous engageons dans des grands travaux structurants, pour favoriser la mobilité de demain. Qui sont à la fois des mobilités collectives et des mobilités individuelles. Les mobilités collectives avec 70% d'augmentation dans le budget d'investissement pour les pôles gares de Chessy, de Nanteuil, de Chelles, l'électrification de la ligne Paris 3, où je rappelle, qu'avec Valérie PÉCRESSE et la Région Île de France, nous sommes substitués à un État défaillant, pour que sur cette ligne structurante, qui couvre toute une série de gares : Verneuil, Nangis, Longueville, Provins, les habitants qui utilisent la ligne B, ne soient pas plus mal lotis que d'autres. Alors oui, les transports collectifs. nous le portons et nous portons et nous y portons, non seulement notre part, mais plus que notre part. Quant à l'investissement routier sur lequel je vous entends ricaner, j'entends tous les jours, les Seine-et-Marnais qui nous disent : « On roule mieux, c'est notre sécurité tous les jours, Ça nous permet. De rejoindre les gares. Alors oui, c'est ça. Être proche des habitants. Nous parlions de l'écologie, mais nous sommes l'un des derniers départements à maintenir l'investissement en faveur de la rénovation des stations d'assainissement, qui ne sont plus aux normes. L'écologie c'est notre engagement, maintenu et développé en faveur des ENS et j'en profite pour saluer le fait que l'ENS d'Épisy, l'Espace Naturel Sensible a été désigné sur la liste verte de l'union internationale pour la conservation de la nature. Il n'y a qu'une seule ENS, en France, qui a bénéficié de ce label et il est chez nous. Il est en Seine-et-Marne. Enfin, lorsque vous dites que nous ne sommes pas attentifs aux plus fragiles, pensez à ce que nous faisons. Pensez à ce que nous faisons, notamment pour les personnes âgées, à travers un investissement massif pour augmenter le maintien à domicile, avec une augmentation de 5,1% du budget à 47 millions d'euros. Quand vous dites que sur les solidarités nous avons abandonné les politiques, non. Nous avons choisi de remplacer des politiques qui ne marchent pas, par des politiques qui marchent. Le lancement qui a été fait par Patrick SEPTIERS, il y a quelques semaines, de Job 77, pour les bénéficiaires du RSA. C'est une politique où nous voulons redonner aux hommes et aux femmes leur dignité par l'emploi et par le travail. Et quand vous voyez le visage de ceux qui grâce à ce dispositif, ont retrouvé un travail, parce que sinon il n'y aurait pas eu la rencontre entre l'offre et la demande d'emploi. Eh bien, je peux vous dire que nous avons une vraie fierté de le faire. C'est notre budget qui nous permet de le faire et c'est la mobilisation de toute une équipe autour du

Président et des vice-présidents, que je tiens à saluer. Enfin, en ce qui concerne l'aide sociale à l'enfance, nous continuons à le faire, eh oui, sur les MNA, et je l'assume, et nous l'assumons, nous l'avons fait ensemble. Les trois présidents qui se sont succédé, il y a un moment où une politique migratoire, qui est choisie au niveau de l'État, c'est son droit. Lorsque l'on dépasse les 30 millions d'euros et que cela veut dire que d'autres politiques sociales essentielles, je pense, ou handicapés par exemple, ne peuvent plus être assumées, ou en tout cas, qu'on ne peut pas les augmenter comme on le souhaiterait. Oui nous avons un devoir de vigilance. Tous les mineurs non-accompagnés qui sont sur le territoire départemental sont pris en charge, dans de bonnes conditions. Mais oui, nous avons été vigilants sur les montants individuels dépensés, et en quelques mois, c'est 20 ou 30 euros par jour que nous avons économisés pour chaque mineurs non accompagnés, hébergés sur notre territoire départemental. C'est ce que tous les malheureux, que l'on voit sur tous les barrages de tous les gilets jaunes, nous demandent ; une solidarité juste, c'est notre politique du juste droit. Voilà, j'en ai terminé. Je veux simplement vous dire que parce que nous sommes des élus de terrain, nous connaissons les difficultés de chacun de nos concitoyens. Nous voulons y répondre et nous voulons y répondre en dépensant utilement l'argent public. Le département de Seine-et-Marne est aux côtés de tous et de chacun, dans le respect de la différence de chacun, tout au long de la vie, ce sont les jeunes, ce sont les plus fragiles, ce sont les personnes âgées, ce sont les personnes handicapées, que ce soit pour se déplacer, pour développer l'accès à Internet., qui est le gage du développement de nos territoires. À l'avenir, de la solidarité avec les communes, de se déplacer pour aller au collège ou de bénéficier des équipements qui vont bien. C'est ici dans nos territoires, que se trouvera la réponse à la crise que l'on rencontre aujourd'hui et à la crise de confiance du politique, à la défiance qu'ont nos contemporains à l'égard de leurs élus. Ce lien de proximité, c'est le sens de notre engagement, et nous voulons que restent fort les liens qui tiennent les choses ensemble, pour que notre Seine-et-Marne ne soit pas seulement un lieu où l'on vit, mais une demeure où l'on se sent bien. Où pour le dire en un mot, où on habite vraiment.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, alors le troisième intervenant, donc le représentant de la gauche républicaine et communiste c'est Marianne.

Mme MARGATE. Je vous remercie Monsieur le Président, chers collègues. Le vote de ce budget s'inscrit dans une période particulière, celle qui a vu surgir sur le devant de la scène, la mobilisation des gilets jaunes et leur exigence de vie digne, de salaires décent, de services publics de proximité, de démocratie renouvelée. Cette mobilisation populaire a posé avec force la question du pouvoir d'achat et de la justice fiscale. En tant qu'homme et femme politique, nous sommes tous interpellés. En tant qu'élus de la collectivité dont la compétence première est la solidarité, nous le sommes tout particulièrement. Et la question peut se poser légitimement. En quoi la politique départementale contribue-t-elle à faire baisser le pouvoir d'achat des familles Seine-et-Marnaise, ou contribue-t-elle, au contraire, à participer, à former un bouclier social et donc à éloigner la pauvreté et faire reculer la mal-vie. Certes les politiques départementales ne peuvent pas contrer une politique nationale fondée sur l'injustice fiscale, une politique nationale qui protège les plus riches, avec la suppression de l'impôt sur la fortune, pour 4 milliards d'euros, que les gilets jaunes, avec beaucoup d'humour, demandent d'ailleurs à payer. Le versement de 20 milliards au titre du CIC, pour les plus grosses entreprises, alors que celles-ci sont les championnes du monde des dividendes. Sans parler d'une évasion fiscale, qui a de beaux jours devant elle avec la complicité des gouvernants. Si notre département ne peut pas tout, il reste cependant responsable de ses choix. Et ses choix, depuis que la majorité est en place, se sont faits au détriment du pouvoir d'achat des familles. L'urgence, c'est à présent de réinterroger nos politiques départementales, pour apporter notre pierre à la réduction de la fracture territoriale, sociale et environnementale qui mine notre pays, creuse les inégalités et condamne à la misère, une part de plus en plus grande de nos

concitoyens. Et la crise ne se réglera pas ici, Monsieur THIERIOT, et ça n'en prend pas le chemin. Et ce budget 2019, qui nous est présenté, n'en prend pas le chemin, bien au contraire. Depuis 2016, ce sont des mesures qui s'élèvent à des millions d'euros, auparavant redistribués aux Seine-et-Marnais, qui ont été supprimés au service d'autres choix, qui ne sont pas les nôtres. Un petit tour d'horizon pour rafraîchir la mémoire : entre 2016 et 2019, c'est une baisse de l'aide à la restauration des collégiens de 1 million d'euros. La remise en cause de la gratuité des transports scolaires des collégiens et de la prise en charge des lycéens pour 5,2 millions d'euros. La baisse du Fonds de solidarité logement pour 1 million d'euros. La baisse des projets jeunes et associations jeunesse pour 240 000 euros. La baisse des aides à la scolarité pour cette même somme. La baisse des aides à l'amélioration du logement, et particulièrement pour les personnes âgées ou handicapées, pour 520 000 euros. La baisse de la prise en charge de transport pour les personnes handicapées, pour 120 000 euros. La suppression, comme Smail l'a dit, de mobile études, bébé bonus, sac à dos pour 6,5 millions. Ce sont 15 millions qui ont été pris du portemonnaie des Seine-et-Marnais. Ce sont 15 millions, ces 15 millions ce sont autant de politiques d'aides directes aux familles, en moins, auxquelles il faut bien évidemment ajouter la hausse de 15% de la taxe foncière. Le budget 2019 qui nous est soumis poursuit dans cette même direction. Pour notre part, nous appelons à une révision urgente des dispositifs qui apportent une aide directe concrète pour l'améliorer et l'élargir à un plus grand nombre de Seine-et-Marnais. Je pense au FSL, à l'aide à la restauration, à la prise en charge des transports scolaires et au soutien aux projets jeunes. C'est également des bilans qu'il faut tirer pour des réorientations. Le bilan de votre politique du juste droit, bien mal nommé, en tout cas ce n'est pas un droit juste, en direction des allocataires du RSA qui vise à faire la chasse aux soi-disant fraudeurs pour faire des économies sur le montant des allocations. Économies d'ailleurs, dont vous vous félicitez à chaque décision modificative des budgets. Celui de la prévention spécialisée qui baisse de 40% dans ce budget primitif.

Enfin, comment ne pas évoquer la question des personnels qui font vivre le service public départemental, réuni l'année dernière sur le parvis pour dénoncer le manque de moyens humains et aujourd'hui, pour protester contre les conditions de mise en œuvre du RIFSEEP. Vous faites le choix d'accorder une part de 20 à 30% au CIAS, ce qui est énorme. Par ces décisions, vous vous attaquez frontalement à la rémunération, au pouvoir d'achat des agents de notre collectivité, qui compte dans ses rangs de nombreux bas salaires. Vous utilisez la masse salariale comme une simple variable d'ajustement du budget et c'est inacceptable. Notre groupe est donc en complet désaccord avec ce budget 2019 et nous regrettons profondément que la majorité n'ait accordé aucune considération à la détresse exprimée par nos concitoyens pour faire évoluer son budget vers plus de solidarité et de lutte contre la mal-vie. Pour conclure et pour faire écho aux propos de Smail, nous dénonçons en effet, la manière inacceptable dans laquelle nous avons été très traités dans Seine-et-Marne Magazine. C'est à la fois un délit de sale gueule et un délit d'opinion. Et pour cela nous quittons la séance.

L'opposition quitte la séance.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc en réponse aux commentaires qui ont été faits, je voulais dire que nous avons, dans ce budget, nous poursuivons notre action, c'est-à-dire, nous poursuivons notre politique entamée depuis 2015. Donc c'est d'abord assainir les finances, pour investir. Et je rappellerai que, en 2015, la dette était à 905 millions d'euros, qu'il n'y avait plus d'auto financement, que le taux d'épargne était pratiquement nul, donc il a fallu bien sûr mettre de l'ordre, et l'augmentation des impôts qui a été faite à cette époque-là, l'a permis. Aujourd'hui, financièrement, les ratios sont bons, les impôts sont stables, la dette a diminué, mais comme on l'a dit plusieurs fois, la diminution de la dette, n'est pas pour purement baisser la dette, c'est pour investir. C'est ce que nous faisons aujourd'hui, puisque notre investissement augmente de

18,4%. Le fonctionnement, on sait bien qu'il est contraint avec le pacte 1,2%. Pour autant, nous tenons nos obligations, et sur le RSA, je rappellerai également qu'en 2015, il n'y avait 13 000 allocataires qui n'étaient pas suivis. Donc aujourd'hui, tous les allocataires sont suivis par le RSA. La politique du juste droit et de Job 77 va permettre, justement, d'améliorer les conditions de nos allocataires. Je rappellerai également qu'en 2015, les politiques culturelles sportives et patrimoniales étaient dans un état lamentable. Que pour la petite enfance, nous sommes le dernier département d'Île-de-France à soutenir les structures petite enfance. Quant aux routes départementales, nous étions le 83^{ème} département le plus mauvais pour l'entretien des routes. Donc un effort d'investissements était bien sûr obligatoire. Heureusement qu'en 2003, les décisions de lancer la fibre optique sur les départements été faite, ce qui permettra dans quelques années, d'avoir un département complètement couvert par la fibre optique. Quant à la polémique entamée sur Seine-et-Marne magazines, je pourrais montrer un certain nombre de magazines dans lesquels, bien sûr, il n'y a aucune photo des élus qui n'étaient pas de la majorité. Ceux-ci n'étant même pas cités dans la liste des élus du département. Donc je crois que là-dessus, nous n'avons pas de leçon à recevoir. Au point de vue de la démocratie, voilà je crois que nous faisons une politique de proximité de terrain, mais aussi une politique d'avenir en investissant vraiment dans des secteurs qui avaient été délaissés. Pourquoi sommes-nous obligés de faire huit collèges aujourd'hui ? Parce qu'avant ils n'ont pas été faits, et souvent nous devons traiter ces problèmes en urgence. Ça n'a pas été anticipé. Donc aujourd'hui nous traitons d'urgence 8 collèges, ce sera plus que ce qui a été fait pendant les onze années de mandature précédente. Pour les routes, je ne reviens pas là-dessus, aujourd'hui nous faisons des efforts très importants pour les routes, parce que pour les personnes qui sont dans les parties les plus rurales, la route c'est quelque chose... c'est indispensable à la fois pour pouvoir se déplacer et pour la sécurité. Donc c'est vraiment des aides et la politique contractuelle que nous avons lancée avec les élus locaux, ça permet de répondre au mieux, aux besoins des personnes qui vivent dans ces territoires, en particulier. Donc bien évidemment, ce n'est pas une aide directe à ces personnes, mais c'est une aide. Mais tout à fait indirecte, qui leur permet de conserver localement des services de proximité qui avaient disparu, ou qui allait disparaître. Donc je pense que sur tous ces points, nous n'avons pas à rougir, au contraire nous avons mené une politique très ambitieuse pour l'ensemble des territoires Seine-et-Marnais. Et ensemble, nous continuerons, pour la Seine-et-Marne de demain. Merci.

(Applaudissements)

N° 2/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, je vous propose de commencer par les mémoires N°2, Puisqu'Andrée va avoir la tâche très... très aisée de recevoir nos amis à la sirène. Voilà, je l'en remercie et je lui souhaite bon courage. Donc. Je vous propose de commencer par le 2/01. Et Andrée donc, va nous parler des ressources internes.

Mme ZAIDI. En 2019, les directions ressources contribuent à l'effort d'optimisation et de rationalisation des dépenses, tout en portant de nouveaux projets qui permettent d'améliorer le service rendu aux directions opérationnelles et aux usagers du service public. Le budget ressources internes, s'élève à 218,7 millions d'euros en CP de fonctionnement et participe ainsi au respect du pacte financier. Le poste le plus important, la masse salariale est contenue puisqu'elle n'augmente que de 1%, alors que les mesures réglementaires, notamment à travers le PPCR, s'appliquent pleinement en 2019. Par une gestion équilibrée des effectifs, le budget des ressources humaines permet toutefois, en 2019, de financer des politiques nouvelles d'accompagnement des agents. Par exemple, à travers des crédits de formation revus à la hausse et la poursuite de la politique d'accueil de jeunes dans nos effectifs. Les dépenses d'investissement, quant à elles, progressent afin de lancer des chantiers d'avenir, de 12 millions à 20,6 millions d'euros. Soit une hausse de 8,6 millions d'euros de BP à BP. Ainsi les crédits consacrés aux systèmes d'informations sont augmentés, notamment en vue de leur modernisation, de leur sécurisation, mais aussi dans le but de soutenir des politiques publiques départementales structurantes, telles que JOB 77. Par exemple, l'hébergement des mineurs non-accompagnés se traduit également par des investissements en matière de bâtiments, de patrimoine et de moyens généraux. Conduite des politiques départementales, les diverses cotisations et subventions versées par le département s'élèvent à 277 875 euros, soit une augmentation de 31,9%. Cette augmentation s'explique principalement par l'ouverture d'une enveloppe pour la Fédération syndicale des salariés, à hauteur de 75 000 euros et par l'augmentation de près de 4000 euros de la cotisation versée à l'ADF, qui est relative au nombre d'habitants. 100 000 euros pour les affaires européennes, 70 000 euros pour les affaires internationales. Pour les moyens généraux, 1 766 100 euros. Pour les études et préventions du risque, une forte augmentation, car en dépit d'une forte baisse des polices d'assurance, les frais de conseils juridiques intègrent, pour 2019, de nouveaux besoins.

En termes de gestion du patrimoine immobilier, les dépenses relatives au fonctionnement des bâtiments départementaux (gardiennage, loyer, énergie...) en légère augmentation. 4,78 millions d'euros. En investissement, les crédits de paiement affectés sont de 7,9 millions d'euros. Il est proposé en particulier de reporter en 2019, le projet d'acquisition de biens immobiliers destinés à l'hébergement de mineurs non-accompagnés, 7 500 000 euros. En logistique des crédits de fonctionnement, 5 millions, avec une diminution de 8,57% par rapport au BP 2018, témoignant des efforts d'optimisations des ressources. Ces économies permettent d'absorber les augmentations sur les contrats de prestation de services, plus 35 545 euros principalement dû à l'inscription de plus de 90 000 euros pour des événements et manifestations, en direction des agents, ou encore sur l'habillement et les vêtements de travail, plus 10 000 euros. Système d'information, des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 4 millions d'euros, soit une baisse de 0,4% par rapport au BP 2018. Cette baisse résulte d'une baisse des crédits liés aux prestations et fournitures, du fait de la réactualisation des budgets de certains postes et le réajustement des frais de télécommunication. Des dépenses d'investissement à hauteur de 3,4 millions d'euros, soit une augmentation de 28,4% par rapport au BP 2018. Cette augmentation s'explique principalement par les évolutions nécessaires à la sécurisation du service informatique du Département, pour les bâtiments départementaux, avec un budget de. 1,94 million d'euros, en fonctionnement, plus 1,04% et de 7,7 millions d'euros en investissements. Le Département confirme son engagement dans le domaine des bâtiments départementaux, il poursuit ainsi le travail de sécurisation de l'accueil des usagers et des agents

dans les MDS, de performances énergétiques ou d'accessibilité dans les bâtiments départementaux. D'autres opérations significatives sont à noter, comme la démolition de l'ancien foyer de l'enfance de Provins, ou encore l'aménagement d'un centre d'hébergement pour les MNA. En ressources humaines, le budget RH en fonctionnement atteint 198,3 millions d'euros. En progression de 1,6% par rapport au BP 2017. Cette progression relève principalement de la masse salariale qui représente près de 95% de l'ensemble de ses dépenses. La masse salariale représente un budget de 190 980 430 euros. Dans le domaine de la gestion des ressources humaines, le département poursuivra le recours à l'intérim, pour l'embauche d'agents remplaçants sur des emplois qualifiés, principalement en cuisine. Après une expérimentation concluante, l'année 2018 a été consacrée à la généralisation de cet outil pour les collèges, 400 000 euros contre 300 000 au BP 2018. 250 000 euros seront affectés à l'externalisation de l'entretien technique et général de la restauration et de l'accueil, dans de nouveaux collèges départementaux. Dans le domaine santé actions sociales et relations sociales, les dépenses en fonctionnement s'élèvent à 4,4 millions d'euros, dont 2,9 millions d'euros concernant les prestations d'actions sociales, aides à la restauration sous forme d'une subvention par repas, Ou de la prise en charge partielle de tickets restaurant, aides à la rentrée scolaire, Cesu, secours versé aux agents rencontrant des difficultés financières, 96 000 euros. Ainsi que la prise en charge des frais liés aux congés bonifiés. Dans le domaine de la santé, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 322 520 euros, soit 20 000 euros pour des aménagements de postes de travail, 302 520 euros pour l'opération santé, qui recouvre les honoraires médicaux liés à l'embauche des personnels, dans le cadre des visites médicales. Auprès des médecins agréés, les dépenses relatives à la médecine professionnelle, telles que l'achat de vaccins ou la prestation de médecine préventive confiée au CDG de Seine-et-Marne. L'enveloppe proposée au budget primitif 2019, pour faire face à l'ensemble des dépenses de santé, affiche donc une hausse de plus de 4% par rapport au BP de 2018. En raison de l'accroissement du nombre d'examens complémentaires et d'expertise médicale et de l'augmentation des frais de transport, liés à la pénurie de spécialistes.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ? Très bien merci.

N° 2/02

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/02 : le personnel, la modifications et création d'emplois. C'est encore Andrée.

Mme ZAIDI. La mise à jour du tableau des emplois, par la création, la modification et la suppression d'emplois permanents, est soumise à l'approbation de l'assemblée. Il est proposé de modifier 13 emplois permanents, d'en supprimer 3 et d'en créer 20 autres. De plus, au sujet des besoins de l'année 2019, il est proposé de créer 44 emplois non permanents, afin de répondre à des accroissements temporaires d'activité ou des accroissements saisonniers d'activité et ainsi accompagner les services dans l'accomplissement de missions ponctuelles.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Cathy ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait.

N° 2/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le régime indemnitaire, André.

Mme ZAIDI. Conformément à ses obligations réglementaires, le département doit mettre en œuvre, le nouveau régime indemnitaire instauré par décret, portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, donc le RIFSEEP. Les modalités de mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire ont été déterminées, à l'issue de 6 réunions, à laquelle l'ensemble des organisations syndicales ont été conviées, depuis le mois de juin 2018. Le régime indemnitaire actuel, présentant un certain nombre de limites, parmi lesquelles une grande hétérogénéité des montants perçus, à situation identique, les élus départementaux ont souhaité saisir l'occasion de cette réforme obligatoire pour mettre en place un nouveau dispositif indemnitaire, plus juste, plus équitable, plus transparent et permettant de valoriser davantage les prises de responsabilité. Il est donc proposé la mise en place de RIFSEEP, à compter du 1er janvier 2019, aux agents des cadres d'emploi, parut par arrêté. Des prochaines phases de déploiement seront mises en œuvre, en cohérence avec la parution des arrêtés ministériels, concernant les autres cadres d'emploi. L'indemnité de fonction, de suggestion et d'expertise et le complément indemnitaire annuel sont exclusifs de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de service. Ainsi, à compter du 1er janvier 2019, le RIFSEEP se substituera, pour les cadres d'emploi concernés, à l'ensemble des primes actuellement perçues par les agents. Le fonctionnement des deux parts du RIFSEEP. Pour la part IFSE, le décret propose le principe d'une IFSE axée sur l'appartenance à un groupe de fonction. Ainsi pour chaque sous famille indemnitaire, issu de la cotation des postes déjà existante, seront mis en place un socle, d'IFSE et un montant plafond d'IFSE. La part CIA a vocation à valoriser la manière de servir des agents, tels que évalués dans le cadre d'entretiens annuels d'évaluation, qui existent déjà. Les montants attribués pourront donc varier de 0% à 100% du plafond. Ainsi déterminée, tout en respectant des enveloppes budgétaires déterminées chaque année. Conformément à la réglementation, le poids du CIA, dans le régime indemnitaire total, perçu par l'agent, sera inférieur au poids du FSE. Néanmoins, son poids sera plus ou moins important en fonction de la catégorie hiérarchique. L'année 2019, année de mise en place du RIFSEEP, sera une année transitoire, dans la mesure où il n'est pas possible, avant sa mise en place, de déterminer les montants individuels de CIA, en lien avec la campagne d'EAE 2018. Ainsi, et compte tenu du fait que le régime indemnitaire actuel du département est déjà modulable dans le cadre des EAE, le montant indemnitaire perçu par l'agent, au mois de décembre 2018, sera réparti entre IFSE et le CIA, conformément aux clés de répartition déterminées.

Concernant l'évolution du régime indemnitaire en fonction du temps de présence effective, quelles sont les positions permettant le maintien du régime indemnitaire, les congés annuels, les congés bonifiés, autorisation spéciale d'absence prévus au règlement départemental du temps de travail, congé de maternité, de paternité, accueil de l'enfant, adoption, accident de travail et maladies professionnelles, périodes à mi-temps thérapeutique suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle. Quelles sont les positions entraînant une variation du régime indemnitaire en fonction du temps de travail ? Agents travaillant à temps partiel ou temps non complet, à temps, agents à mi-temps thérapeutique, hors temps accordé à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle. Quelles sont les positions entraînant une suspension du régime indemnitaire : congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de grave maladie. Cette disposition s'appliquera pour les congés accordés à compter du 1er janvier 2019, à l'exclusion des cas de renouvellements. Mise en place d'un abattement sur l'absentéisme perlé. Le département a par ailleurs, décidé de mettre en place une mesure de nature à diminuer le taux d'absentéisme, qui pénalise fortement le fonctionnement de certains services. Un abattement d'un trentième sera appliqué sur le régime indemnitaire fixe, à compter du vingtième jour d'absence cumulée, de maladie ordinaire sur douze mois glissants, résultant

au moins, de trois arrêts de travail distincts. Hormis sur les jours déjà impactés par la journée de carence. Cette mesure ne sera pas mise en œuvre au 1er janvier 2019, mais la date à laquelle le contrat prévoyance aura évolué. En effet, celui-ci sera renégocié afin d'y inclure une garantie maintien du régime indemnitaire, à laquelle l'employeur participera de façon plus conséquente qu'aujourd'hui. Enfin, les dispositions réglementaires consistant à réduire le régime indemnitaire de moitié, au moment du passage à mi-traitement sera appliqué au 1er janvier 2019. Le département a veillé à ce que l'ensemble des agents impactés par la mise en œuvre du RIFSEEP, soient informés de ces évolutions et a permis à travers 8 conférences, à plus de 700 agents de poser l'ensemble de leurs questions. Au final, ce nouveau dispositif indemnitaire sera plus transparent et plus actuel, et plus équitable que l'actuel. Il permettra par ailleurs, dès 2020, conformément à l'engagement du Président, une hausse de 400 000 euros de l'enveloppe allouée au régime indemnitaire.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Andrée. Je voulais faire un point sur cette affaire qui fait beaucoup de bruit. D'abord, en remerciant Andrée et l'ensemble des services, du travail qui a été fait parce que, je ne sais pas si vous l'avez fait dans vos communes, certainement, c'est vraiment un travail gigantesque, qui hélas concerne les logements. Donc on était vraiment dans un très, très gros travail à faire, techniquement de concertation. Vous avez pu entendre le nombre de réunions qu'il y a eu avec les syndicats, avec les agents directement. Donc qui permettent justement d'avoir un RIFSEEP, je dirais, à la fois équilibré mais correspondant également à valoriser le travail qui est fait par des agents, et bien sûr, de permettre un service public de qualité. Bien sûr il y a des manifestations, on me dit qu'il y a, à peu près 80 personnes mais on se les partage avec la préfète, parce qu'il y a eu aussi des manifestations des agents de la préfecture, pour d'autres sujets. Donc, ce qui veut dire que ça nous fait une quarantaine d'agents, sur 5 000, donc on ne peut pas dire que le nombre soit proportionnel au son que l'on peut avoir. Donc, je pense je pense que c'est un pas important dans la gestion de notre personnel, comme l'a dit Andrée, en 2020 nous remettons 400 000 euros sur l'enveloppe. Donc ça montre bien la volonté de l'Assemblée Départementale, de valoriser le travail de nos agents. Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter RIFSEEP ? Très bien. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. On peut revenir sur le RIFSEEP, il y avait un amendement

Mme ZAIDI. Effectivement, l'amendement concerne une phrase qui a été rajoutée pour l'article 13 : L'ensemble du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents, donc ce que je vous ai dit tout à l'heure, est proratisé dans les positions suivantes. Et il faut rajouter, pour les agents placés en maladie ordinaire, à mi traitement, le régime indemnitaire sera réduit de moitié conformément à la réglementation en vigueur. Cette phrase est également rajoutée, de la même manière, à l'article 13.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde d'accord pour cet amendement ? Parfait.

N° 2/04

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le rapport sur la situation, en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, dans notre institution.

Mme ZAIDI. Conformément à la loi du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le Département est tenu de réaliser, annuellement et préalablement, débat sur le projet du budget, un rapport relatif à la situation d'égalité entre les femmes et les hommes, tant en interne qu'en employeur, que sur les politiques publiques qu'il mène sur son territoire. Ce rapport est composé de trois parties. La première partie reprend des données statistiques issues du bilan social, permettant d'avoir une vision de la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes. La deuxième partie du rapport porte sur la présentation de la politique de ressources humaines du Département, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en tant qu'employeur. La dernière partie du rapport est consacrée aux politiques menées par le département sur son territoire, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, donc là, c'est simplement une présentation de rapports.

N° 2/05

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 2/05, c'est la mise en place d'un référent déontologue.
Isoline

Mme MILLOT. Merci Président. L'article 11 de la loi 2016, alinéa 483, du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, a inséré dans la loi du 13 juillet 83, un article 28 bis, qui accorde à tout fonctionnaire le droit de consulter un référent déontologue. Le droit au conseil déontologique est ainsi devenu une garantie fondamentale, et la mise en place d'un déontologue n'est pas une faculté laissée aux collectivités, mais bien une obligation juridique. Pour éviter la multiplicité des référents, ce collège de déontologie, qui est proposé d'installer, sera également le référent auprès duquel les lanceurs d'alerte pourront s'adresser, ainsi que le référent laïcité de la collectivité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Isoline. Brice, pour la commission des Finances.

M. RABASTE. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde d'accord. Très bien merci.

N° 2/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors, le 2/06, c'est la convention avec centre de gestion. C'est Andrée.

Mme ZAIDI. Au cours de l'année 2015, devant les difficultés de recrutement de médecins de prévention, essentiellement due à la pénurie nationale, le Département a décidé de redéfinir l'organisation de la médecine préventive en proposant la mise en place d'une gestion mixte, médecine interne, centre de gestion de Seine-et-Marne. Une convention a ainsi été signée avec le Centre de gestion, afin de lui confier une partie de la surveillance médicale des agents du département. Les visites ont débuté avec ses partenaires, le 22 octobre 2015, on était en constante augmentation depuis lors. Il convient donc de renouveler cette convention, qui se termine le 31 décembre 2018, pour l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors, c'est Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 2/07

M. LE PRÉSIDENT. On continue, toujours avec Andrée. C'est une convention avec le Cercle des Officiers de la Gendarmerie national

Mme ZAIDI. Il est donc proposé de modifier, par avenant, la convention avec l'association du Cercle mixte de l'EOGN, afin d'aligner la participation financière de base pour les agents, avec celle attribuées par les autres restaurants conventionnés.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Alors Jean-Louis pour les finances ?

M. THIERIOT. Avis conforme de la Commission.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter cet avenant ? Parfait.

N° 2/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 2/08. Isoline, c'est une mise à disposition.

Mme MILLOT. Merci. Oui, dans le cadre du lancement d'ID77, le groupement d'ingénierie départementale, au service des collectivités Seine-et-Marnaise. Le Directeur a été désigné en la personne de Monsieur Laurent MAILLET, agent du département. Une convention de mise à disposition va donc être signée entre le département et le groupement d'intérêt public ID77.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Parfait.

N° 1/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de revenir en mémoire 1/01 et de revoir le budget primitif pour le développement local, et c'est à Olivier.

M. LAVENKA. Merci Monsieur le Président. Très rapidement, ce budget avec quelques points saillants, il n'y en a pas en fonctionnement. Là, c'est une reconduction. Je souligne à nouveau et pour le remercier, le soutien sans failles du Département au fonctionnement de Seine-et-Marne-Numérique. Sans le Département, on aurait beaucoup, beaucoup de mal à fonctionner et la charge prise en charge, c'est le cas de le dire, par les départements pèserait sur la interco. Je remercie encore le Département pour son aide très précieuse. En investissement, deux mots sur les autorisations de programmes, pour vous dire que s'agissant des contrats ruraux de nouvelle génération, nous affectant un million d'euros de plus en autorisations de programme, dont 3,5 millions au lieu de 2,5 millions. Les SID seront dotés de 13 300 000 euros d'autorisations de programmes. Je vous rappelle que nous avons 15 contrats, d'ores et déjà signés. Les fonds d'équipement rural sera doté de 4 millions d'euros, une légère contraction de 200 000 euros, mais qui est compatible avec le nombre de dossiers que nous avons connus en 2018, qui est en légère baisse, mais ce qui est assez cohérent avec l'entrée des mandats dans une maturité plus avancée. Et enfin 1 500 000 euros pour la dernière individualisation de crédits, au titre du déploiement de la fibre optique TTH. Ce sont, vous le savez, 25 millions d'euros d'aides du Département, sur la période 2014-2019. Nous affecteront 1 500 000 euros, ce sera la dernière affectation au titre de ces autorisations de programme, et nous négocions actuellement, avec le Département et la région Île-de-France, pour donner évidemment plus qu'un accord de principe, puisque nous avons voté l'accélération du plan de déploiement, pour notamment quelques intercommunalités, qui étaient un petit peu moins bien lotis, compte tenu de la date d'adhésion des intercommunalités, à ces éléments numériques. Nous allons accélérer considérablement, puisque le plan de déploiement qui était prévu sur la période 2024-2026, va être avancé sur la période 2021-2022. Donc voilà pour les autorisations de paiement, et enfin on a les crédits de paiement, ils sont en hausse d'un million d'euros, c'est-à-dire, à 24 600 000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Daisy, pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci.

N° 1/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors le 1/02, c'est Olivier.

M. LAVENKA. Merci Monsieur le Président. Deux choses à retenir s'agissant des autorisations de paiement. Nous embrayons sur une nouvelle phase de cinq ans, en soutenant, puissamment, les MAE biodiversité avec une enveloppe de 510 000 pour les cinq prochaines années. Une enveloppe très importante sur nos cinq territoires prioritaires, sur lesquels nous mettons le paquet. Une deuxième chose à retenir, c'est que nous votons ; nous proposons une enveloppe complémentaire d'1 800 000 euros pour le projet de plateforme d'approvisionnement de nos collèges et de nos lycées. En vue des participations du Département, au futur capital de la société d'économie mixte, qui portera le foncier et la construction de bâtimentaire et de la SPL qui sera en charge de l'exploitation du bâtiment, à destination ensuite de nos collèges. Les partenariats sont bien avancés, puisque la Caisse des dépôts nous a confirmé, tout récemment, vouloir être à nos côtés. Nous attendons le feu vert définitif de la région Île-de-France pour appuyer définitivement ce beau projet à destination de nos collégiens. Voilà, s'agissant du budget d'investissement, sur le reste, absolument aucune modification par rapport au budget de l'année dernière. Son budget de fonctionnement, aucune modification non plus. Une chose à souligner, ce sera la dernière année où notre convention de partenariat quinquennal avec la Chambre Régionale d'Agriculture. Désormais, cette année nous verserons, en fonctionnement, une subvention importante à la Chambre Régionale de 451 000 euros et nous allons nous atteler à la préparation de la prochaine convention quinquennale avec la Chambre Régionale d'Agriculture.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire. Très bien merci.

N° 1/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, la protection de l'environnement arrive. Yves.

M. JAUNAUX. Oui, merci Président. Donc en investissement, les autorisations de programme proposées au budget s'élèvent à 8,9 millions et se répartissent en 7,6 millions dans le domaine de l'eau et 1,3 dans le domaine de l'environnement. Les crédits de paiement, toutes actions confondues s'élèvent à 9,6 millions. En fonctionnement, les crédits de paiements dans le domaine de l'eau et l'environnement s'élèvent, globalement, à 2,4 millions. Alors, on vous propose aussi des ajustements dans domaine de la gestion des cours d'eau et la gestion des risques d'inondation. Par suite de la diminution de l'aide de l'Agence de l'eau.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ? Parfait.

N° 1/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/04, contrats ruraux. Olivier.

M. LAVENKA. Président, tout simplement, nous proposons d'adopter huit nouveaux contrats ruraux de nouvelle génération : 1 pour un RPI et 7 pour des communes. Vous avez la liste. Ce qui établira le nombre de contrats ruraux adoptés en 2018, à 38 contre 1. Une belle réussite.

M. LE PRÉSIDENT. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter. Très bien.

N° 1/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/05, c'est dispositif pour Roissy. Olivier.

M. LAVENKA. Alors, Président, très rapidement, cela concerne les communes de Juilly, Longperrier et Othis. Sur la commune de Juilly, les crédits, qui étaient affectés à la rénovation de la médiathèque, sont déplacés sur la construction d'une boulangerie pâtisserie, à la demande de la commune. On n'a pas de raison de les contrarier. On me dit que la médiathèque va se faire quand même avec des financements de la DRAC. Les premiers éléments, sur la commune de Juilly. Ensuite sur la commune Longperrier, il s'agit de la construction d'un centre de loisirs, de la construction de deux classes maternelles. Alors, je suis un peu embêtée parce que le maire d'Othis a quitté la séance, je ne sais pas si on peut délibérer quand même. On va être magnanimes, on va donc délibérer pour l'action, qui est une requalification du bourg-centre. Là où il est, vous lui ferez part du fait que nous avons été bienveillants et bien élevés.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Tout le monde est d'accord pour voter ce rapport 1/05 ?
Très bien, merci.

N° 1/06

M. LE PRÉSIDENT. Alors 1/06, c'est l'avis sur le projet de périmètre du SCOT de la communauté de communes Plaines et Monts de France. Olivier.

M. LAVENKA. Oui, tout simplement Président, pour vous proposer que le projet de périmètre de ce SCOT, soit calqué précisément sur le périmètre de la communauté de communes Plaines et Monts de France.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord là-dessus ?

N° 1/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/07, ce sont les conventions d'interventions foncières. C'est Denis.

M. JULLEMIER. Oui Président. Au travers du protocole d'accord relatif à l'aménagement du site de Paris-Villaroche signée entre l'État, le Département et la communauté Grand Paris Sud, Essonne-Sénart et la CMVS. Cinq études ont été lancées pour assurer un développement cohérent et définir les conditions d'attractivité de ce site. Parallèlement à ces études, l'état a souhaité mettre en place une opération d'intervention foncière, afin de préserver l'aménagement des espaces urbanisables, inscrits au SDRIF, autour de l'aérodrome Paris Villaroche. Aussi une convention d'intervention foncière, avec l'établissement public foncier d'Île de France, qui va être proposée sur environ 380 des 525 hectares potentiellement urbanisables au SDRIF, territorialement répartis entre les deux agglomérations. Le département étant signataire du protocole, l'État a proposé qu'il y soit également signataire de cette convention d'intervention foncière. Le Département a souhaité y répondre favorablement, pour participer à la gouvernance de cette convention et veiller aux intérêts collectifs. La chambre régionale d'agriculture fait part, aujourd'hui, de ses inquiétudes concernant le projet de création d'une ZAD sur ce secteur, dont l'objet est d'assurer la maîtrise du foncier et permettre la réalisation du projet. Dans ces conditions, le département étant soucieux de développer le site Paris Villaroche, sans bouleverser pour autant l'économie agricole locale, je vous propose, Monsieur le Président, en plus d'approuver la convention et en plus d'autoriser cette convention d'intervention foncière, je vous propose donc d'intervenir également auprès de l'État et des deux communautés d'agglomération, pour mener une étude sur le volet agricole de ce secteur, piloté par le Département. Voilà, ce qui est une petite modification par rapport à la délibération qui vous avait été présentée en commission. Mais il nous semble important que cette étude sur le volet agricole, qui sera financée par le département, Olivier LAVENKA, qui m'a assuré, évidemment, de son entier engagement aux côtés des agriculteurs pour veiller à cela. Et je crois que cette étude est particulièrement importante, donc c'est le petit volet qui se rajoute à la délibération initialement prévue.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Oui cette modification paraît extrêmement importante, quand même, que l'on puisse bien appréhender l'avenir de l'agriculture, dans ce secteur. Jean-Louis... non Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ? Très bien.

N° 1/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/08, Denis, c'est le protocole d'accord.

M. JULLEMIER. Oui, très rapidement, il s'agit d'un avenant au protocole, qui est nécessaire pour désigner le maître d'ouvrage de la cinquième étude relative aux conditions d'attractivité du site, et affiche également la clé de répartition du financement de cette étude. Toutes les autres études, nous avons déjà désigné la maîtrise d'ouvrage, donc pour celui-ci, le comité de pilotage du 16 novembre 2018 a désigné la communauté d'agglomération Grand Paris Sud-Essonne-Sénart, pour piloter cette étude. Donc sur un montant plafonné à 60 000 euros, répartition à 33% PMVS, 33% pour son Grand Paris Sud-Essonne-Sénart, et 33% pour le département de Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour adopter cet avenant ?
Très bien.

N° 1/09

M. LE PRÉSIDENT. La convention entre le Département et Seine-et-Marne Numérique. Jérôme.

M. GUYARD. Oui monsieur le Président, il s'agit donc de la convention entre le département de Seine-et-Marne et le syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique, relative à la mise à disposition de personnel, de prêts de locaux, de matériels et de prestations de services. Et donc, il est proposé de maintenir cette contribution financière pour l'année 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Daisy, pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 1/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 1/10, c'est une prime de participation d'Aménagement 77. Et c'est Jérôme.

M. GUYARD. Oui la société d'économie mixte, donc la SEM d'Aménagement 77, entend développer son activité en s'associant avec des partenaires, sur les projets immobiliers en cohérence avec les choix stratégiques pris par le Conseil d'Administration de la SEM, en 2017. Et dans ce cadre, la constitution de trois sociétés dédiées à la réalisation des projets exposés dans le présent rapport, et dont la SEM et ses partenaires deviennent actionnaires, représente une solution juridique garantissant une parfaite lisibilité comptable, opérationnelle et commerciale. L'accord express du Département est un préalable nécessaire pour qu'Aménagement 77 prenne une participation dans le capital de sociétés commerciales, qui sont citées dans le rapport avec toutes les indications précises. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Jérôme. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ? Parfait.

N° 3/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer en mémoire 3/01, et c'est le budget primitif pour les. Mobilités, routes, et c'est Xavier.

M. VANDERBISE. Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, pour les routes départementales l'année 2019 sera marquée, comme pour l'exercice précédent, par la poursuite de l'effort entrepris sur les trois dernières années, pour améliorer notre réseau existant. La sécurisation de ce même réseau par l'aménagement de plusieurs intersections et la poursuite des opérations liées à son développement, avec notamment, le barreau de la RD 1605, à Melun. Pour les trois domaines afférents aux routes, la synthèse financière du budget 2019 peut se traduire ainsi : en investissements, des autorisations de programme de dépenses programmées s'élèvent à 61,84 millions d'euros, les crédits de paiement à 55,1 millions d'euros et les recettes attendues s'élèvent, quant à elle, à 5,4 millions. En fonctionnement, l'enveloppe de dépenses ressort à 10,5 millions d'euros et les recettes attendues s'élèvent à 0,9 million d'euros. Les dotations en investissements sont en augmentation, par rapport aux exercices précédents de BP à BP, traduisant ainsi la volonté, clairement affirmée, de continuer à améliorer la qualité du réseau routier départemental, malgré un contexte budgétaire difficile.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Daisy, pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord pour adopter le budget des routes. Parfait.

N° 3/02

M. LE PRÉSIDENT. Alors, maintenant le budget des transports. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors le Département, on continue à faciliter les déplacements quotidiens des Seine-et-Marnais, en développant le réseau des quatorze lignes de Seine-et-Marne-Express, des 12 de transport à la demande et adapte aux besoins réels, des circuits spéciaux scolaires et le transport des élèves handicapés. Le Département a adopté, pour la rentrée scolaire 2018-2019, la deuxième vague de rythmes scolaires, avec le retour à quatre jours, pour le tiers des communes restantes. Le tarif de la carte scolaire fixée par le département reste stable pour la rentrée scolaire 2018-2019. Il est l'un des deux seuls à apporter une aide significative aux familles des collégiens sur le titre imaginaire, ainsi qu'aux lycéens boursiers. Donc il connaît une forte augmentation de la fréquentation des usagers, sur les différents domaines de transport. Dans un contexte où la demande de mobilité s'intensifie constamment, le département observe une augmentation de ses dépenses de fonctionnement de 3,44% avec un budget de fonctionnement en faveur des transports publics, qui s'élève à 22 millions d'euros et à 30 millions, pour les transports scolaires. Il convient de noter que l'actualisation des prix, et notamment la hausse du prix du baril de pétrole, impactent réellement nos budgets. Le département continue à faire des investissements conséquents, dans des projets structurants, afin d'améliorer et de développer l'offre de transport sur notre territoire. Le budget s'élève ainsi à 7,7 millions en 2018 et à 13,1 millions en 2019.

Désignent. Les finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy, pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter de budget sur le transport ?

N° 3/03

M. LE PRÉSIDENT. Le Pam 77. Xavier.

M. VANDERBISE. Alors, la société « FlexCité 77 » gère et exploite le service de transport à la demande pour les personnes handicapées, dénommée PAM 77, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, pour une durée de six ans. Depuis le 21 juillet 2014, il est porté à la connaissance de l'Assemblée Départementale, son rapport annuel 2017, conformément aux dispositions de l'article L.1411-3, du Code général des collectivités territoriales. De plus, il est proposé d'adopter les tarifs 2019 et de valider le projet d'avenant correspondant, qui permettra également d'adapter certaines clauses du contrat. Vous avez eu toutes les notes dans l'envoi.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine pour les finances.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce rapport du PAM.
Parfait.

N° 3/04

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/04, c'est une expérimentation avec L'École Nationale des Ponts et Chaussées. Xavier.

M. VANDERBISE. En effet, une première collaboration avec l'École Nationale des Ponts et Chaussées, a permis de valider le principe d'un assainissement alternatif routier, par un accotement filtrant. Celle-ci est, aujourd'hui, poursuivie par un nouveau volet expérimental concernant la définition des niveaux de pollution des terres d'accotements et l'initiation d'une réflexion sur la valorisation des matériaux excavés. L'École Nationale des Ponts et Chaussées réalisera cette expérimentation, avec l'aide d'un stagiaire, et le Département accompagne cette expérimentation, grâce à une participation financière forfaitaire. Et donc, nous allons signer un contrat entre L'École Nationale des Ponts et Chaussées et le Département, qui définira ainsi, ses modalités. Le montant de l'expérimentation et de l'aide aux stagiaires s'élève à 42 343 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la commission des Finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pas d'oppositions, tout le monde est d'accord pour lancer cette expérimentation ?

N° 3/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/05, liaisons Meaux-Roissy. Jérôme.

M. TISSERAND. Merci Président. Un changement de section cadastrale a retardé la régularisation foncière de parcelles, propriété de la commune de Compans et de SNCF réseau, nécessaires à la 2e phase du projet de liaison Meaux-Roissy, opération sous maîtrise et d'ouvrage départementale. Les modifications ayant été publiées au cadastre, il est envisageable de régulariser ces acquisitions, sur la base de la dernière estimation de France Domaines. Les travaux ayant été effectués, avec l'accord des propriétaires, ces parcelles sont, de ce fait, incorporées au domaine public départemental.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Merci. Marianne étant absente, Daisy pour la remplacer avantageusement.

Mme LUCZAK. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord.

N° 3/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/06, c'est la route nationale, sur un aménagement d'un giratoire. Jérôme.

M. TISSERAND. Le carrefour actuel, entre la RN 330, la RD 9 et la VC 3, située sur le territoire de la commune de Lagny-le-Sec, dans l'Oise, est constitué d'un giratoire percé, sur lequel de nombreux accidents ont été recensés. Aussi a-t-il été décidé, de la sécuriser en le réaménagement sous la forme d'un giratoire classique, non percé. La commune de Lagny-le-Sec est le maître d'ouvrage retenu pour cette opération. Le département de l'Oise, la commune Saint-Pathus, l'État et le Département participeront financièrement. Une convention entre les départements de la Seine-et-Marne et de l'Oise, les communes de Lagny-le-Sec et Saint-Pathus et l'État, définit ses modalités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Pour les finances, Brice.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour participer à ce giratoire ?

N° 3/07

M. LE PRÉSIDENT. Alors maintenant, c'est l'aménagement d'un carrefour à feux. Jérôme.

M. TISSERAND. Afin de fluidifier les échanges et de sécuriser les traversées et les cheminements piétons, le carrefour à feux RD 408, RD 67, RD 67C et le carrefour en T, entre la RD 408 et la rue des Charmilles, vont être réaménagés par le Département. La commune a accepté de participer au financement de cet aménagement et à son entretien ultérieur. Par ailleurs, la commune a accepté de classer la RD 67C dans sa totalité, dans son domaine public, à l'issue des travaux. Celle-ci ne présentant plus d'intérêt départemental, une convention entre la commune et le département définit ses modalités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Jean-Louis, qui est d'accord.

M. THIERIOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour ce carrefour.

N° 3/08

M. LE PRÉSIDENT. Pour le 3/08, un autre giratoire. Jérôme.

M. TISSERAND. La réalisation de la zone d'aménagement concerté, ZAC, dite. Lamirault-Croissy-Beaubourg, sur le territoire de Croissy-Beaubourg, va nécessiter la création d'un carrefour giratoire à l'intersection entre la RD 471, la RD 406 et la nouvelle voie d'accès à la ZAC. Cet aménagement va être réalisé et financé par l'EPA Marne, le département apportera une participation financière correspondant à 25% des travaux du giratoire. L'Epamarne apportera les terrains nécessaires et cédera au Département les emprises foncières, à destination du domaine public routier départemental. Une convention entre le département et l'Epamarne définit ces modalités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

N° 3/09

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/09, c'est un reclassement de RD. Et c'est Hugo.

M. PEZZETTA. Oui, il vous est proposé de reclasser la RD35 A2, dans la voirie communale de Limoges-Fourches et de la renommer RD 35.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Jean-Marc ?

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde d'accord pour ce déclassement ?

N° 3/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 3/10, c'est une convention de financement pour le parc relais, au nord de Melun, et c'est Xavier.

M. VANDERBISE. En complément des études de projet et de la réalisation du T-Zen 2, une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de créer un parc relais, au nord de l'agglomération Melunaise, doit être menée par le département, en lien avec les deux agglomérations de Melun-Val-de-Seine et de Grand Paris Sud. Il est donc proposé d'adopter une convention de financement entre les trois collectivités.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Xavier. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour lancer ces études de parcs relais ? Très bien merci.

N° 3/11

M. LE PRÉSIDENT. Le transport à la demande. Yves.

M. JAUNAUX. Oui Président. Depuis 2007, le département accompagne les intercos dans la mise en place de services de transport à la demande. La participation financière annuelle du Département est estimée à 70 000 euros pour le TAD du bassin Chellois, 50 000 pour le TAD de la Brie-Nangissienne, 11 500 pour trimestre de conversion des TAD de la communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci.

N° 4/01

M. LE PRÉSIDENT. Donc je vous propose de passer au rapport 4/01. Mais je peux vous donner une information en direct, sur l'ensemble de nos 5 000 agents, nous en avons 124 en grève, soit 3,06%. Chiffre officiel. Alors, le 4/01, le budget pour l'insertion. Et c'est Bernard.

M. COZIC. Oui, oui, alors la politique d'insertion du Département est organisée autour de la politique du juste droit, menée depuis trois ans par l'exécutif. Cette compétence. Propose aux départements, et est complétée par diverses interventions en direction de l'insertion des jeunes et des dispositifs d'insertion sociale, médico-sociale, de cofinancement, de plans locaux d'insertion pour l'emploi, par des fonds sociaux européens et les moyens dévolus aux maisons départementales, pour l'accomplissement de leurs missions en fonctionnement. Concernant les autorisations d'engagements, une enveloppe de 7 728,91 euros est prévue au BP de 2019, qui se décline de la façon suivante : donc en autorisations d'engagement, 2,3 millions est prévue pour financer les actions d'insertion, par le retour de l'activité économique. En autorisations d'engagement, 2,8 millions est allouée aux missions d'accompagnement, aux bénéficiaires du RSA, vers l'emploi dont 1,4 millions seront financés par le FSE. Toujours, en autorisations d'engagement, un montant global de 2 545 111 millions est prévu, au titre des autres dispositifs d'insertion, aides à la création d'entreprise, projets innovants ou encore les équipes chargées de la mise en œuvre de la méthode IOD. Et pour finir, toujours en autorisations d'engagement, 82 980 euros sont proposés pour l'insertion sociale et médico-sociale des gens du voyage, par le biais de l'association La Rose des Vents. Concernant les crédits de paiement, une enveloppe de 185,028 millions est prévue au BP 2019, 169 290 000 euros sont destinés au financement des allocations RSA, c'est à dire +2% par rapport au BP 2018, 10 606 090 euros de crédits de paiement sont prévus au titre des dispositifs RSA. Et pour finir, toujours en crédits de paiement, 4 732 000 euros prévus pour les autres dispositifs d'insertion. Voici pour le rapport 4/01, concernant le budget primitif de l'insertion.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard, Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde d'accord pour voter ce budget insertion ?
Merci.

N° 4/02

M. LE PRÉSIDENT. Le budget primitif habitable, Denis.

M. JULLEMIER. Excusez-moi Président. Contrairement à ce que nous disaient nos petits amis, de très mauvaise foi tout à l'heure, le Département mène une politique volontariste pour améliorer les conditions de logement des Seine-et-Marnais. Voici, face aux besoins en logement des ménages modestes et défavorisés, aux difficultés d'accès dues aux tensions du marché de l'immobilier, bien que le logement soit une compétence facultative, le Département de Seine-et-Marne a mis en place une politique active en faveur de l'habitat et du logement. Cette politique comprend deux domaines d'intervention : le développement et l'amélioration de l'offre de logement d'une part, et l'insertion par le logement d'autre part, pour un montant total de 5 225 956 euros, dont 307 580 un investissement, et 4 918 376 en fonctionnement. En matière d'insertion par le logement, soit la section d'investissement, les crédits proposés permettent de subventionner la création et la réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage, ainsi que les aires de grand passage. Les crédits 2019 sont également inscrits afin de soutenir les travaux d'amélioration de l'habitat, dans le cadre du maintien à domicile et de l'autonomie des personnes retraitées, de plus de 60 ans, et, ou en situation de handicap. Des aides sont également attribuées aux communes et associations qui souhaitent créer du logement social. Concernant la section de fonctionnement, la dotation destinée au Fonds de solidarité logement, 3,5 millions d'euros, représente 71,16% des crédits alloués, au-delà du FSL, les crédits 2019 inscrits permettent de poursuivre sa politique de soutien, à des associations qui mènent des actions d'insertion par le logement, notamment dans le cadre de sa politique en faveur du logement des jeunes. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Daisy pour les finances ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce budget Habitat. ?
Très bien.

N° 4/03

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons à l'autonomie. Bernard.

M. COZIC. Dans le domaine de l'autonomie, l'autonomie représente 244,4 millions d'euros. Les déclinaisons qui nous sont proposées s'inscrivent dans la réalisation de nos orientations stratégiques, dans le projet de la mandature. Nous avons inscrit des objectifs en matière d'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées, personnes handicapées, d'accessibilité financière à des prestations et également, nous avons été attentifs et réactifs au pilotage des offres et efficaces en matière d'établissements et de services aux personnes en perte d'autonomie. Au titre de l'amélioration de la qualité et d'accessibilité en faveur des personnes âgées personnes handicapées, nous avons créé donc, six pôles d'autonomie territoriaux en 2018, que nous soutenons en apportant des renforts financiers et en permettant des renforts en moyens humains, via un soutien de 250 000 euros supplémentaires. Dans ce domaine de l'objectif de la qualité d'hébergement, nous assurons les moyens d'un maintien à domicile, en inscrivant une enveloppe de 46,7 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 5,1% par rapport à 2018. Ce qui nous permet le maintien à domicile des personnes âgées, le financement des actions demande de maintien à domicile, pour le financer 9 619 bénéficiaires de l'APA, avec une augmentation de l'enveloppe dédiée de 4%, liée à la revalorisation des crédits d'aide à domicile. Notre politique en faveur des Personnes handicapées, valorisée par la réponse accompagnée pour tous, qui est devenue un dispositif de droit commun, pour la MDPH, est mis en œuvre, grâce à la contribution du Département, qui est le premier financeur du GIP, avec un crédit de 3 787 000 euros, cette contribution du département s'inscrit dans le cadre d'une convention pluriannuelle de moyens, qui a été adoptée en septembre dernier, par notre Assemblée. À noter que la participation de la CNSA, autre contributeur au GIP, s'élève de 30 à 33,9 millions d'euros. En 2019, une convention cadre vous sera présentée pour le renouvellement, courant 2019, avec l'objectif d'une modernisation de l'aide à domicile, le soutien à l'accompagnement des professionnels et des accueillants familiaux. Dans ce contexte, les frais d'hébergement en établissement pour les personnes âgées représentent une enveloppe de 46,4 millions d'euros. L'accueil de 6000 résidents en EPHAD, le règlement des frais d'hébergement de 1 187 personnes âgées relevant de l'aide sociale, une provision de recettes est inscrite à hauteur de 4 millions d'euros, au titre de la somme récupérable sur succession. Les frais d'hébergement en établissement pour les personnes handicapées représentent une enveloppe de 108,6 millions d'euros, soit une augmentation de 8%. Cette enveloppe permettra aussi le financement du FAM de Coulommiers, avec 40 places ouvertes en 2018. Enfin, le maintien à domicile des personnes handicapées représente une enveloppe de 36,6 millions d'euros, contre 35,87 millions d'euros en 2018, soit +2%, dont 30,1 millions d'euros pour le paiement de la PCH, à plus de 3600 bénéficiaires. Quant au service d'aide à domicile, nous avons la volonté de couvrir l'ensemble du territoire en indiquant, aux structures, nos orientations dans le cadre d'un CPOM pour une continuité de service, pour bénéficier à des personnes âgées, des personnes handicapées, avec une enveloppe de 180 000 euros. Autre objectif soutenu par l'exécutif, la place prépondérante du Département, en matière de pilotage ou de co-pilotage, aux côtés de la RAS, une offre du service et des établissements pour l'hébergement des personnes âgées. Le département s'est engagé désormais, depuis plus d'un an, dans la convergence tarifaire des EPHAD, une démarche au plus près des directions et des structures, pour permettre aux Seine-et-Marnais les plus fragilisées, de faire face à la baisse progressive de la dotation. Nos établissements seront financés pour les aménagements des réhabilitations, mais aussi des projets neufs comme la construction d'EPAD à Lagny-sur-Marne, à Montereau ou à Samoureau qui ouvriront en 2020. Des opérations nouvelles, comme celle de Bray et Morinville, la Ferté Gaucher ou Tournon, dans les crédits de paiement s'élèvent à hauteur de 702 000 euros. Vous trouverez dans ce rapport, la liste des établissements soutenus dans leurs projets de travaux de

restructuration, reconstruction, pour un montant total, en crédits de paiement, de 2 723 mille euros, soit 76,47% d'augmentation par rapport au BP 2018. Voilà pour ce rapport 4/03.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Daisy, pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour adopter.

N° 4/04

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons maintenant à la protection de l'enfance.

M. COZIC. Alors, le domaine de l'enfance et de la famille. Alors, en fonctionnement, concernant les crédits de paiement, une enveloppe de 177 millions d'euros est prévue au BP de 2018, se déclinant comme suit : 147 millions d'euros sont dédiés à la prévention de protection de l'hébergement des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, en établissement d'une part, et en familles d'accueil d'autre part. Ces deux dépenses, étant complétées par des prestations en faveur des enfants, prévues au titre des frais de santé, de scolarité, de transport et de loisirs. 21 millions d'euros sont dédiés à la protection et à la prévention des enfants à domicile, dont 11 814 000 euros pour les aides en milieu ouvert. 3 830 000 pour la prévention spécialisée, et 5 832 000 euros pour l'ensemble des mesures de protection aux mineurs, ouvertes comme les aides aux familles, les mesures éducatives et d'évaluation des mineurs non accompagnés. 8 628 000 euros sont enfin consacrés à la prévention médico-sociale et l'aide à la fonction parentale et à l'enfant. Sur cette enveloppe, 6 087 000 euros sont destinés au fonctionnement des modes de garde existants et à la création de nouvelles places. Et 1 565 000 euros sont prévus pour les actions de la PMI. Par ailleurs, plusieurs dispositifs se poursuivent : la prise en charge des frais de formation des assistants maternels agréés, la planification familiale et le versement des diverses subventions à des associations. S'y ajoutent, les crédits destinés à la réalisation d'interventions ponctuelles, sur le thème particulier, pour l'ensemble des assistantes maternelles, ainsi qu'au financement des modes d'accueil des jeunes enfants. Voici pour ce rapport quatre 04/04, budget primitif 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Bernard. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter. Très bien merci.

N° 4/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/05, la prévention médico-sociale. C'est Valérie

Mme POTTIEZ-HUSSON. La démographie Seine-et-Marnaise est jeune et dynamique, c'est pourquoi le soutien à la parentalité est une priorité du Département, réaffirmée par le Livre blanc et portée par les 14 Maisons départementales des solidarités. Le budget de prévention médico-social, aide à la fonction parentale et à l'enfant, mobilise pour 2019 des crédits de fonctionnement de 8 628 400 euros. Les actions concernées sont les suivantes : prévention infantile et périnatale, crédits 2019 de 1 565 500, hors masse salariale, planification et éducation familiale, crédits 2019 de 369 000 euros, formations des assistantes maternelles, crédits 2019 de 368 600 euros, subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance, crédits 2019 de 6 097 700 euros, lieux d'accueil enfants, parents et autres partenaires associatifs, crédits 2019 de 227 600 euros. En 2018, 29 LAEP ont été aidés par le département. Il en est prévu deux de plus en 2019. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 685 400, elles proviennent essentiellement des remboursements des organismes d'assurance maladie et des consultations médicales, effectuées en PMI. La Seine-et-Marne compte, au 15 octobre 2018, 262 établissements d'accueil du jeune enfant, dont 56 micro-crèches, 9 995 assistants maternels, 19 Maisons d'assistantes maternelles, dites MAM. Ainsi dans un contexte financier contraint, le département maintient une politique volontariste dans les actions médico-sociales dédiées aux familles.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter ce mémoire ?
Merci.

N° 4/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/06, l'évolution des dépenses des établissements. C'est Sarah.

Mme LACROIX. Le code de l'action sociale et des familles, fait obligation d'arrêter par délibération du conseil départemental, l'objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements et services sociaux, médico-sociaux accueillant des mineurs, des jeunes majeurs, des personnes âgées ou handicapées. Au sens de l'article L 312-1 du Code de l'action sociale et des familles. Cet objectif annuel d'évolution doit être fixé en prenant en considération les obligations légales de la collectivité, les orientations issues des schémas départementaux d'orientation sociale et médico-sociale et les priorités des politiques départementales d'action sociale. Les taux d'évolution pour l'année 2019, sont ainsi soumis au vote de l'Assemblée, pour constituer le cadre de référence pour les budgets et tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux. Il convient de préciser que les montants prévisionnels calculés, au titre de l'objectif annuel d'évolution des dépenses OAED, sont différents des dépenses d'aide sociale et impacte directement sur les budgets départementaux, qui sont constitués principalement par les prises en charge individuelles à l'aide sociale, bénéficiaire de l'allocation personnalisée d'autonomie APA et de la prestation de compensation du handicap, PCH, et l'hébergement. Vous trouverez ci-dessous, en détail, un exposé du contexte Seine-et-Marnais, ainsi que les évolutions du cadre réglementaire s'appliquant aux établissements, les rappels du cadre réglementaire et contexte Seine-et-Marnais, l'exposé sur lequel se fondent les taux d'évolution proposés dans le présent rapport. Voilà. Donc je vous demande de vous prononcer et d'adopter ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Cathy, pour les finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, merci. Tout le monde est d'accord pour l'adopter ?

N° 4/07

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/07, c'est une convention de financement et c'est Geneviève.

Mme SERT. Le Département de Seine-et-Marne finance un total de 549 places de SAVS et de 366 places de SAAMSA, au sein de 14 services spécialisés dans la prise en charge d'un certain type de handicap, pour un montant de plus de 8 800 000 euros. Ces structures, en assurant un accompagnement au domicile, constituent une alternative de qualité à l'hospitalisation ou à l'admission en institution. Il est proposé d'établir une nouvelle convention 2019-2024, entre le département et ses structures autorisées. Cette convention fixera le cadre référentiel et les modalités de financement. L'ambition est de faire mieux, avec un périmètre d'autorisation identique, en déconnectant et la notion de places autorisées et celle de personnes prises en charge. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Geneviève. Cathy ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter cette convention ?

N° 4/08

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant nous avons un avenant pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile. Geneviève.

Mme SERT. Les CPOM transitoires, passé avec les 24 services d'aides et d'accompagnements à domicile, tarifés, arrivent à échéance au 31 décembre 2018. Le Département souhaite réviser les modalités de conventionnement, avec ses services. Il vous est donc demandé de reconduire les conventions, pendant trois mois, jusqu'au plus tard, au 31 décembre 2019, pour laisser le temps de travailler sur ces nouvelles conventions.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour décaler un peu la mise en place ? Merci.

N° 4/09

M. LE PRÉSIDENT. Alors une attribution de subvention spécifique à Initiative 77.

M. JAUNAUX. Oui Président, nous avons mis en place Job 77, le 25 juin 2018. Vous voyez en page 2, l'évolution des chiffres, notamment des comptes activés et des CV mis en ligne. Pour cette mission, nous devons donner à Initiative 77, un budget de 104 680 euros, qui correspond à une période conventionnée de novembre 2018, à juin 2019. Et en mémoire, on nous rappelle que, pour 2019 ce sera la somme de 155 250 euros.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour cette subvention à une Initiative 77, pour Job 77 ? Merci.

N° 4/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/10, c'est le GIP des gens du voyage. Et c'est Denis.

M. JULLEMIER. Monsieur le Président, le schéma départemental Seine-et-Marnais a été approuvé par un arrêté préfectoral en décembre 2013, pour la période 2014-2019, élaboré conjointement par le Préfet et le Président, il définit les obligations des communes, en prescrivant les besoins d'aménagement d'aires d'accueil permanentes, d'aires de grand passage et ceux découlant de la sédentarisation des familles. Il énonce également un certain nombre de préconisations à caractère social éducatif. L'Union des maires de Seine-et-Marne a souhaité impulser la création d'un GIP, afin d'accompagner les maires et les Présidents des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes, compétents en la matière, pour la création d'aires. Ce groupement devrait également susciter la réflexion et les échanges, entre les collectivités et les intervenants locaux, au titre des problématiques et des difficultés susceptibles de se présenter. Il vous est proposé, à travers ce rapport, de valider la création de ce GIP, ainsi que ses statuts qui vous sont joints.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Béatrice. Ugo.

M. PEZZETTA. Oui, merci Président. Même si je comprends tout à fait l'utilité et je pense qu'il est effectivement pertinent d'avoir, sur l'ensemble de la Seine-et-Marne, une stratégie d'accueil et surtout de mise en œuvre de l'accueil de ces gens du voyage. Je m'interroge sur les modalités. Aujourd'hui, un certain nombre de territoires répondent à toutes les normes que nous leur avons demandées, que l'État leur a demandé, notamment à travers des financements importants. Et donc, j'ai l'impression que cette instance va avoir une certaine redondance, notamment sur ces territoires. Je pense ensuite, aux obligations qui sont celles de l'État, de répondre favorablement, à chaque fois qu'un territoire le demande, au moins un territoire qui est dans les règles qui lui ont été imposées. Je pense également aux associations comme le Rejeton, je pense également, à la Rose des vents, que nous finançons de façon assez importante. Donc, je m'interroge, et Laurence PICARD et moi, allons-nous abstenir sur ce dossier, parce que je le répète, même si l'idée d'anticipation, de concertation, est une bonne chose, avons-nous besoin d'une structure aussi importante ? Avec des personnels et avec des financements, que nous allons encore demander aux Communautés de communes et aux élus. Et la deuxième raison pour laquelle nous allons nous abstenir sur ce dossier, c'est que nous avons commencé le débat sur notre intercommunalité, et je peux vous dire que, à l'unanimité, ils sont contre cet échelon supplémentaire qui vient, à la fois alourdir, mais également alourdir les finances. Ne pouvons-nous pas, nous, créer plutôt un comité de pilotage Seine-et-Marnais, avec le Département, pourquoi pas ? Avec, évidemment, la préfecture, et puis avec les élus, de façon à s'organiser, effectivement au printemps, quand les problèmes commencent à arriver et à trouver des solutions, sans pour cela créer une instance qui soit lourde, à la fois en termes de personnel, mais surtout au niveau financier. Donc voilà les raisons pour lesquelles nous nous tiendrons, et je pense notamment à la cabanisation, aujourd'hui, nous avons tous les services d'urbanisme, nous avons des services de police municipale, nous avons des services de gendarmerie, de police nationale, qui peuvent constater aisément une nouvelle cabane, à un endroit, service urbanisme des communes où des Interco, peut être tout à fait saisis. Et derrière, il suffit d'aller en justice pour demander que réparation soit faite. Donc voilà, j'ai l'impression que ça va être un étage supplémentaire, qui ne va pas être forcément très efficace, ou tout du moins, qu'on pourrait prendre au niveau du département. Qui serait aussi un geste important, vis à vis des communes et des intercos. Merci Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Hugo. L'idée d'un Copil léger, c'est ce que nous avons, au niveau départemental, suggéré au niveau des maires, mais ce n'est pas cette solution là que les maires ont retenue. Et avec la préfecture, il nous semblait difficile de ne pas... que le

Département ne participe pas au GIP. D'autant pour nous financièrement, il n'y a pas de coûts supplémentaires par rapport à ce que nous faisons auparavant avec les gens du voyage. C'est-à-dire, les subventions que nous donnions aux rejets, vont partir, en partie, sur ce GIP donc pour nous, il n'y a pas de coûts supplémentaires, donc c'est une structure émanant de la volonté des maires. Après, bien évidemment, les cas dévolus... enfin les situations dont les intercos sont, peuvent être extrêmement différentes, puisque comme évoqué, il peut y avoir des intercos qui sont complètement aux normes, avec le schéma, donc pour elles, l'intérêt d'adhérer au GIP est relativement limité, puisqu'elles répondent aux obligations, donc il n'y a pas de l'intérêt du GIP limité. Alors que dans d'autres endroits, qui ne correspondent pas, qui ne sont pas en conformité, d'avoir une dette technique et politique et l'aide de l'État peut se justifier davantage. Oui, Arnaud.

M. DE BELENET. Merci Monsieur le Président, même questionnement qu'Ugo PEZZETTA et même vote.

M. LE PRÉSIDENT. Nathalie.

Mme BEAULNES-SERENI. Oui Monsieur le Président, merci. Moi je suis étonnée, aussi un petit peu, parce qu'on a effectivement deux organismes ; La Rose des vents et le Rejeton, qui ont été cités, qui sont des organismes extrêmement opérationnels. J'en ai sur certains lieux, sur notre territoire cantonal, qui fonctionne très bien. Et je participe à la même, au même étonnement de savoir si on a intérêt, vraiment, à faire passer des fonds, qui sont actuellement gérés par des associations pertinentes, à un groupement, qui forcément, va être beaucoup plus administratif, même si les structures...

M. LE PRÉSIDENT. Ok, je vous propose de mettre au vote. Donc abstention ?

Abstention de PEZZETTA, PICARD, BEAULNES-SERENI et DE BELENET.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien tous les autres sont pour. Très bien, merci.

N° 4/11

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant. Nous passons 4/11, c'est la prolongation de la convention de partenariat. Avec OPH 77 et c'est Anne-Laure.

Mme FONTBONNE. Merci président. L'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne, organisme public créé en 1949, dispose aujourd'hui d'un patrimoine de 17 767 logements, dont 34% en quartiers prioritaires de la ville. Répartis sur 100 communes, il est le bailleur social le plus important de Seine-et-Marne. Il dispose de quatre agences de proximité et compte 347 salariés. L'OPH 77, logeait 37 430 personnes au 31 décembre 2017, soit 2,7% de la population Seine-et-Marnaise. Ce qui en fait un levier essentiel pour lutter contre les difficultés d'accès à un logement digne et pérenne, que peuvent rencontrer certains Seine-et-Marnais. L'OPH 77 a connu une longue période de difficultés, qui a eu pour conséquence une déqualification importante de son patrimoine. La majorité de ces biens était devenue très vétuste et dégradée. Les taux de vacance et d'impayés étaient très élevés et supérieurs à la médiane nationale des offices. Depuis 2006, le Département s'est fortement mobilisé pour aider l'Office à redresser sa situation et l'accompagner dans la mise en place d'une nouvelle gestion. La convention de partenariat pluriannuel 2015-2017, qui a permis l'attribution de crédits de 6,5 millions d'euros, étant arrivée à l'échéance en décembre 2017, il vous est proposé de la prolonger pour l'année 2018 et d'attribuer à l'OPH 77, une subvention d'un montant de 500 000 euros, fléchés sur les opérations de vidéo surveillance.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Anne-Laure. Brice, pour les finances.

M. RABASTE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour cette convention. Très bien merci.

N° 4/12

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/12, c'est une création de plateforme autisme, c'est ça ?

Madame LACROIX. Le troisième plan autisme 2013-2017 met l'accent sur le diagnostic et la prise en charge précoce des enfants atteints de TSA, donc troubles du spectre autistique, afin de favoriser l'accès le plus tôt possible à un accompagnement adapté. Ce plan prévoit notamment la structuration de trois niveaux de repérages et de diagnostic : il y a un niveau 1 : d'alerte, un niveau 2 : de diagnostic simple, et un niveau 3 de diagnostic complexes. La démarche d'évaluation concertée territoriale, nommée DSCT, réalisée en Seine-et-Marne, en 2014 et 2015, a mis en exergue les difficultés des parents d'accéder à des dispositifs de diagnostic, le manque de prise en charge précoce en raison de la difficulté d'accès à ce diagnostic. Pour répondre à ces problèmes, les départements et l'ARS ont lancé un appel à candidatures pour la création de deux plateformes de diagnostic précoce, le 9 avril 2017. Les plates formes de diagnostic autisme de proximité, PDAP, est chargé de mettre en place la procédure de diagnostic, de proposer une prise en charge, immédiate, sans attendre la finalisation du diagnostic, d'organiser la synthèse et le relais vers d'autres professionnels, d'orienter vers le centre de diagnostic et d'évaluation de l'autisme United, d'assurer l'accompagnement des familles, de participer à la sensibilisation et la formation des acteurs locaux. Cette plateforme est dotée d'un financement de 250 000 euros annuels, 50 000 euros de financement du Département et 200 000 de l'ARS. Le projet présenté par le GEF, pour le CAMS, le Centre d'action médico-sociale précoce 2017, conjointement par le Département et l'ARS. La plateforme ouvrira au public le 1er novembre 2018, le département soutiendra cette plateforme, à hauteur donc de 50 000 euros annuels, imputés sur l'opération action PMI, participation de l'action prévention infantile et périnatalité, du budget départemental 2018. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Cathy ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Arnaud ?

M. DE BELENET. Oui, merci Monsieur le Président. Et bien évidemment il n'est pas question d'être hostile à une plateforme de cette nature, néanmoins, je suis toujours un petit peu gêné par la spécialisation de ces plateformes. Alors, je découvre que Sarah Lacroix est peut-être en train de devenir un aficionado de l'épouse du Président de la République, qui est très engagée sur ce sujet, très exclusif, de l'autisme. Mais que l'on parle de l'épouse du Président de la République ou de notre action collective, moi je trouve que la spécialisation de l'accompagnement par maladie ou par troubles, est un vrai problème. D'autant que de très nombreuses maladies, liées à des problématiques génétiques nouvelles, apparaissent. Il y a des vraies problématiques de diagnostic, des vraies problématiques de désarroi des parents, face aux bouleversements qu'induit l'arrivée d'un enfant handicapé, en particulier et bien évidemment, avec la majorité, je voterai pour ce dispositif mais, en appelant très fortement à ce qu'on relaye un message de non-spécialisation de l'accompagnement du handicap. S'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. Bien compris, Arnaud. Merci du message. Oui ?

M. JAUNAUX. J'approuve complètement ce que dit Arnaud, par rapport à l'autisme, je crois qu'il y a des approches différentes à avoir sur l'autisme. Il y a des expériences qui remontent maintenant au niveau des médias, etc, des gens qui ont été pris autrement que dans les établissements, qui fonctionnent très, très, bien. Il y a peut-être une approche tout à fait différente par rapport à l'autisme.

M. LE PRÉSIDENT. On va voir comment on peut améliorer les choses, merci. Je ne sais plus si l'on a voté. Oui. Tout le monde est d'accord pour adhérer. Merci.

N 4/13

M. LE PRÉSIDENT. Le 4/13, c'est la redéfinition de l'indemnité d'entretien pour les assistants familiaux. Sarah.

Mme LACROIX. La protection de l'enfance dans le Département, et chef de file, se traduit notamment par la politique départementale de l'ASE, qui intègre l'accueil familial départemental. Un assistant familial accueille à son domicile, moyennant rémunération, un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 21 ans et confiés au département, dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance. Le département de Seine-et-Marne compte 580 assistants familiaux, agents recrutés sous contrat de droit privé. Outre leur salaire lié au nombre d'enfants accueillis, les assistants familiaux perçoivent pour chaque enfant, une indemnité d'entretien dont l'objet est de couvrir les frais quotidiens liés à l'entretien du jeune. Afin d'afficher des règles claires de prise en charge et de gestion des frais engagés par les assistants familiaux, pour les enfants accueillis, il vous est proposé de redéfinir et d'afficher le périmètre exact de cette indemnité d'entretien, qui fait par ailleurs l'objet d'une revalorisation de 40 centimes d'euros, passant celle-ci de 13,30 euros à 13,70 euros, à partir du 1er janvier 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Sarah. Cathy ?

Mme BISSONNIER. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci, tout le monde est d'accord pour cette revalorisation ?
Très bien merci.

N° 4/14

M. LE PRÉSIDENT. Subventions d'investissement foyers d'accueil de Meaux. Sarah.

Mme LACROIX. Le foyer de l'enfance de Meaux accueille des enfants de 0 à 18 ans, dans le cadre de mesures de protection de l'enfance. Il s'agit d'un foyer d'urgence dont la mission est d'accueillir, évaluer et orienter les enfants, en vue d'une solution plus pérenne. Soit un placement dans un autre établissement, soit en famille d'accueil, soit au retour à domicile avec éventuellement, des accompagnements de mesures éducatives. L'établissement public, autonome depuis 1992, le foyer est situé dans l'enceinte du centre hospitalier de Meaux, géré par le GEF. Afin de permettre une cohabitation sereine des activités relevant du foyer de l'enfance et celles relevant de l'hôpital, il apparaît nécessaire de procéder à la clôture de ce foyer. Le Département prend en charge le financement de ces travaux, à travers le versement d'une subvention d'investissement, d'un montant maximal de 100 000 euros. Alors pourquoi cette clôture ? Le foyer dispose de 83 places, il est donc, comme je le disais, situé dans l'enceinte du centre hospitalier de Meaux, géré par le GEF. Ce GEF, qui est par ailleurs, propriétaire des bâtiments, qui ont mis à disposition du foyer de l'enfance, à titre gratuit, dans le cadre de la convention de mutation domaniale signée en 92, pour une durée de 99 ans. Dans le cadre de cette convention, il est indiqué que le foyer de l'enfance peut procéder, ou faire procéder, à tout travaux de reconstruction, démolition, de surélévation ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens. Des incidents sont survenus à plusieurs reprises sur le site ; des vols, des inscriptions injurieuses et dégradations, des intrusions dans les bâtiments du GEF. La clôture du foyer de l'enfance permettra donc de renforcer la sécurité des enfants accueillis et de protéger, évidemment aussi, le centre hospitalier. Il est proposé de financer les travaux de clôture de l'établissement, par le biais d'une subvention d'investissement, afin de ne pas grever le budget de fonctionnement de l'établissement, financé par dotation globale du Département. Et donc, le montant maximal sera de 100 000 euros. Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme de la Commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde d'accord pour financer cette clôture ? Valérie ?

Mme LACROIX. J'ai oublié de remercier Bernard.

Mme POTTIEZ-HUSSON. Je voulais remercier le Conseil Départemental, et particulièrement Bernard COZIC, qui m'a accompagné sur le dossier de cet établissement, puisque je suis Présidente du Conseil d'administration du Foyer de Meaux. Et puis, dire aussi que c'est vraiment un établissement qui est dirigé de main de maître par Madame JEANNIN, et qu'elle a besoin de nous, parce que c'est très compliqué. Effectivement, cette clôture va être très utile et certainement ressentie par le personnel, comme un signe fort, parce que le site est ouvert à tout vent, donc il y a énormément de problèmes, fugues... C'est très, très, très compliqué, alors on est bien conscient que, de toute façon, une clôture n'empêchera jamais totalement des personnes déterminées, soit de rentrer, soit de sortir. Mais en tout cas, c'est un signe fort et je tenais à vous en remercier.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Valérie. On a voté ? Non, pas encore. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 5/01

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de. Passer revoir 5 et le 5/01, avec la politique départementale en faveur de l'éducation. Et c'est Véronique.

Mme VEAU. Donc ce rapport présente l'ensemble des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissements, proposées au titre de l'exercice 2019, pour la mise en œuvre de la politique départementale en faveur de l'éducation. Avec 110,2 millions d'euros de crédits de paiement, fonctionnement et investissement confondu, le département traduit concrètement la priorité qu'il accorde à la réussite scolaire des jeunes Seine-et-Marnais. Ce montant total comprend près de 73,3 millions d'euros de crédits de paiement en investissements, dont 64,9 millions d'euros pour les bâtiments des collèges, et 8,4 millions d'euros pour la vie des collèges. En fonctionnement, les crédits proposés s'élèvent à près de 36,9 millions d'euros, avec des crédits destinés à la vie des collèges pour 26 millions d'euros et 8,3 millions d'euros pour les bâtiments des collèges et 2,6 millions d'euros pour l'action éducative et l'appui à la scolarité.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Daisy ?

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord pour adopter ce budget ?
Très bien.

N° 5/02

M. LE PRÉSIDENT. Nous passons donc à la politique jeunesse, sports et loisirs. Martine. Et Martine, je voulais te féliciter, ainsi que l'ensemble des équipes du sport, pour les assidus du sport, qui se sont déroulées dans la semaine et qui a été un franc succès.

Mme BULLOT. Merci Président. Ça y est, c'est branché. Alors, le Budget primitif 2019, pour les DSJ. Les inscriptions de crédits proposées pour 2019, dans le cadre de la politique jeunesse, sports et loisirs, sont organisées autour de deux domaines, activités sportives et jeunesse et loisirs. Au titre des activités sportives, les crédits inscrits, dans le cadre du budget primitif 2019, s'élèvent à 3 594 350 euros en fonctionnement, soit une enveloppe stable, de BP à BP. En investissement, les crédits proposés sont de 2 835 000 euros, en autorisations de programmes, et de 389 989 euros, en crédits de paiement. Ces crédits permettront de maintenir le soutien départemental à l'ensemble des acteurs du monde sportif ; associations, comités, sport scolaire, sport de haut niveau. Mais aussi de favoriser le développement des sports et nature, tout en assurant le lien avec les collectivités. Pour le domaine jeunesse et loisirs, les propositions s'élèvent à 660 000 euros, en fonctionnement, contre 695 000 euros en BP 2018, soit une baisse de 5% de BP à BP. Mais ces crédits permettront de poursuivre l'engagement du département en faveur des loisirs et de l'autonomie de la jeunesse. Philosophie de la politique menée, c'est la valorisation du cadre de vie Seine-et-Marnaise, pour le Département, savoir offrir aux habitants des infrastructures et équipements de qualité, accessibles et bien répartis sur le territoire. Faire du cadre de vie une priorité, c'est aussi proposer une véritable animation territoriale aux territoires, via le soutien de ses sportifs, aux associations et l'accueil de grands événements sportifs et culturels pour faire de la Seine-et-Marne, un département dynamique et attractif, riche de la diversité de ses expertises et des acteurs qui la composent. À ce titre, le département souhaite s'impliquer, d'une part au niveau de la préparation olympique et d'autre part, au moment des JAP, comme base arrière des compétitions, en proposant d'accompagner les collectivités et le mouvement sportif, par la création d'un dispositif départemental de soutien aux projets d'accueil de délégations étrangères et d'organisation d'épreuves préparatoires. Aux échéances olympiques et paralympiques. Nous noterons donc que l'autorisation de paiement en investissement permettra d'accompagner les projets, qui ont été obtenus dans le cadre de l'appel à projets Paris 2024 Team 77, qui sera lancé dès 2019, en direction des collectivités ou associations, à hauteur de 2 millions d'euros. Je rappelle, qu'au titre des activités sportives, les dépenses de fonctionnement du budget 2019 sport et jeunesse s'élèvent à 3 594 350 euros stable de budget prévisionnel. Tout cela permet de reconduire l'effort en faveur du mouvement sportif dans sa globalité, bien sûr. Pour le domaine jeunesse et loisirs, le total des crédits proposés en dépenses de fonctionnement s'élève à 660 000 euros, afin de poursuivre le soutien d'accès des jeunes aux loisirs, à la responsabilité et à l'autonomie, dans le cadre notamment, de la mise en œuvre des objets d'épargne dans des projets, les 11-25 ans, en s'appuyant sur les communes, leurs groupements et le tissu associatif local et départemental. Les OJEP et associations s'appliquent à rentrer dans le cadre des appels à projets, et un travail est en cours de redéfinition à la DGAE, sur les projets jeunes, pour mieux répondre aux attentes des publics ciblés. On notera donc une enveloppe de 180 000 euros pour les contrats d'objectifs avec les OJEP, je rappelle que ce sont des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, une enveloppe de 170 000 euros pour les subventions de fonctionnement aux OJEP, eux aussi, et bien sûr une enveloppe de 310 000 euros pour les bourses BAFA et soutien aux projets jeunesse moins de 25 ans. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine. Daisy, pour les finances.

Mme LUCZAK. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour voter ? Merci.

N° 5/03

M. LE PRÉSIDENT. Alors, Team 77, Martine.

Mme BULLOT. Bien, la Seine-et-Marne, une destination olympique, telle est notre objectif, entre autres objectifs. Paris et la région Île-de-France accueilleront, en 2024, les jeux olympiques et paralympiques, et dans ce cadre, la base de loisirs de Vaires-sur-Marne a été retenue pour l'organisation des épreuves de canoë-kayak et d'aviron. Au-delà de ce site olympique, qui pourrait être complété par le futur bowl de Chelles, en cas d'intégration des épreuves de skate-board aux jeux olympiques et paralympiques, le département souhaite s'impliquer, d'une part, au niveau de la préparation olympique et d'autre part, au moment des J.O, comme la base arrière des compétitions, en proposant d'accompagner les collectivités et le mouvement sportif, par la création d'un dispositif départemental de soutien aux projets l'accueil de délégations étrangères et l'organisation d'épreuves préparatoires aux échéances olympiques et paralympiques. Compte tenu des spécificités Seine-et-Marnaise, une attention particulière sera portée aux disciplines équestres, au cyclisme sur route, au VTT, au pentathlon moderne, aux disciplines sportives pratiquées à haut niveau dans notre département, ainsi qu'aux disciplines accueillies en Seine-et-Marne, en 2024. Ainsi la démarche s'articulera autour d'un appel à projets, sur la base d'un cahier des charges, qui vous est présenté en annexe de la délibération, jointe au présent rapport. Les contours de ce dispositif ont fait l'objet d'un échange, lors des assises départementales du sport du 18 décembre dernier. Merci Président pour le compliment qui a été fait. En présence de collectivités, du mouvement sportif départemental, de sportifs de haut niveau et d'experts de la démarche marketing. Cet appel à projets, téléchargeable en ligne en début d'année 2019, courra jusqu'au 30 septembre 2019 pour des projets, s'étalant jusqu'à l'ouverture des Jeux olympiques et paralympiques. Bien sûr, il s'adresse à l'ensemble des collectivités en lien avec le mouvement sportif ou aux associations, si elles sont propriétaires d'équipements ou bénéficient d'une AOT ou d'un bail emphytéotique, par exemple. Des projets pourraient concerner les équipements sportifs des structures d'hébergement associées ou en liaison avec ces équipements ou l'organisation d'événements, en lien direct avec Paris 2024. Soit des compétitions préolympiques et paralympiques, compétitions caritatives, accueil de délégations étrangères, et bien d'autres sujets encore, dont l'héritage pour le territoire sera apprécié, dans le cadre de l'instruction des dossiers. Deux projets sont, d'ores et déjà identifiés sur le territoire, à savoir la réalisation d'un bowl, comme je viens de vous le dire pour le skate et le roller, à Chelles, qui pourrait accueillir les épreuves olympiques de validation, dans le programme 2024, et le club de Combs-la-Ville gymnastique qui s'est porté candidat, dans le cadre du PAFENI. Le PAFENI, dans le programme d'accueil des fédérations et des équipes nationales et internationales, lancé par la Fédération française de gymnastique. Dans le même temps, la création d'une autorisation de paiement spécifique, dont je vous ai parlé il y a un instant, de 2 millions d'euros, vous est proposé lors du vote du budget primitif 2019. Afin d'être incitatif auprès des porteurs de projet et d'avoir une réelle visibilité de l'accompagnement départemental, il conviendra, d'une part, de pérenniser ce fonds spécifique, et d'autre part, de proposer un montant de subventions attractif afin de faire de la Seine-et-Marne une base arrière de l'olympisme. Dans le cadre de la valorisation de cette nouvelle dynamique, l'expertise de Seine-et-Marne attractivité sera sollicitée pour accompagner et valoriser ses projets, au travers de sa démarche de marketing territorial. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Sandrine ?

Mme SOSINSKI. Avis conforme, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Alors, le 4/05... pardon, Brice, veut nous dire un mot sur le...

M. RABASTE. C'est juste pour remercier le Département pour le coup et c'est très important dans cette délibération. Pour la ville de Chelles et pour votre parfaite information nous avons voté mardi en conseil municipal la convention qui permet de travailler sur la

création de boules Martine. Merci je sais que ce dossier de très près avec mes équipes qui permettra peut-être on l'espère d'accueillir dans les temps voulu non seulement les J.O mais avant des compétitions d'ampleur internationale. Ce qui est bien pour le territoire de la Seine et Marne qui permettra je pense à Isabelle aussi vrai un vrai dynamisme autour de l'olympisme autour du secteur nord-ouest de la Seine et Marne notamment grâce à la base de loisirs olympique de Torcy qui à quelques kilomètres de Chelles.

Voilà donc qui est en partie d'ailleurs sollicité et merci aux services du Département et à Martine d'avoir suivi ce dossier de près. La Fédération française de skate et de roller le soutien le soutien très fortement et on peut nourrir de belles ambitions. Merci à tous.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien oui. Ce serait une belle réussite et une bonne attractivité pour notre département.

N° 5/04

M. LE PRÉSIDENT. Véronique.

Mme VEAU. Donc à chaque fin d'année les collègues reversent au département les charges de leur logement de fonction et dans un souci de simplification et d'équité il est proposé l'application d'un coût annuel du gaz et d'électricité unique pour tous les logements de fonction et la méthode de calcul qui correspond à un coût unique de gaz ou d'électricité sera le montant total payé par le département dans le cadre du marché groupé de fournitures dans les collèges divisé par la quantité de gaz ou d'électricité facturé aux départements.

M. LE PRÉSIDENT. Bien merci Sandrine.

Mme SOSINSKI. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour ce calcul pour le gaz ?
Très bien.

N° 5/05

M. LE PRÉSIDENT. Avenant pour l'isolation thermique. Martine.

Mme DUVERNOIS. Merci Président. Le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne pilote le projet Cit-Isol visant à lancer un marché groupé d'isolation thermique des combles dans les bâtiments publics de Seine-et-Marne. Dans une logique d'optimisation des coûts futurs et de cohésion territoriale le SDESM a sollicité le Département afin qu'il intègre les études préalables d'opportunité de réalisation des travaux. Ces travaux concernent trois collèges ; trois collèges qui ont été retenus pour les travaux d'isolation : le collège Marie-Curie à Provins, le collège Jacques Amyot à Melun et le collège les Tournelles à Villiers Saint-Georges. Le 28 avril 2017, le département a approuvé la convention et à ce jour il convient d'approuver un avenant à cette convention qui précise notamment les modalités de valorisation des certificats d'économie d'énergie qui découlent des travaux réalisés. La convention est jointe au présent rapport.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Martine. Jean-Marc.

M. CHANUSSOT. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien tout le monde est d'accord pour adopter cette convention ?

N° 5/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 5 06, c'est pour l'aide à l'investissement pour les collèges privés. Véronique.

Mme VEAU. Le conseil départemental a approuvé le principe d'attribution de subventions à des collèges privés sous contrat d'association avec l'état pour de nouvelles opérations d'investissement. Ces subventions sont destinées à améliorer l'accueil et la sécurité des élèves. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 167 428,92 euros pour trois collèges et de conclure une convention avec chacun de ces établissements. Il s'agit de Sainte-Colombe à Brie comte Robert, Gasnier Guy Sainte Bathilde à Chelles et Sainte Foix à Coulommiers.

M. CHANUSSOT. Avis conforme, Président.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Brice.

M. RABASTE. Merci une nouvelle fois pour ce soutien à ce projet qui est en train d'être réalisé et qui répond à une vraie demande pour le bassin chellois.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter cette convention ?

N° 5/07

M. LE PRÉSIDENT. 5 07, ce sont les modifications de sectorisation. Véronique.

Mme VEAU. Le collège François Fillon à Saint-Fargeau Ponthierry est en sureffectif. Pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur dans de bonnes conditions, il est proposé de rééquilibrer pour un an la sectorisation avec le collège Christine de Pison à Perthes qui dispose de places vacantes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Donc, là, il n'y a pas de rapporteur Finance. Tout le monde est d'accord. Très bien.

N° 5/08

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant sectorisation au Mée.

Mme VEAU. Le collège Elsa Triolet au Mée sur Seine sera en sureffectif dès la rentrée 2019. Pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur dans de bonnes conditions, il est proposé de rééquilibrer la sectorisation avec le Collège Jean de La Fontaine au Mée sur Seine qui dispose de places vacantes.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord.

N° 5/09

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant, c'est pour les collèges Monet et Anne Franck.

Mme VEAU. Les collègues les collèges Jacques-Yves Cousteau et Anne Franck à Bussy Saint-Georges seront en sureffectif à la rentrée 2019. Pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur dans de bonnes conditions, il est proposé de rééquilibrer la sectorisation avec le collège Claude Monet à Bussy Saint-Georges qui dispose de places vacantes.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord.

N° 5/10

M. LE PRÉSIDENT. Le 5/10, toujours Véronique.

Mme VEAU. Les collèges George Sand à Crégy les Meaux et la Duisse à Nanteuil les Meaux seront en sureffectif dès la rentrée 2019. Pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur dans de bonnes conditions, il est proposé de rééquilibrer la sectorisation avec les collèges Parc Fraud à Meaux, Georges Brassens à Saint Main et Nicolas Tronchon à Saint Souplet qui disposent de places vacantes.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Oui, Olivier.

M. MORIN. Je voudrais profiter de ces observations sur la sectorisation et remercier et féliciter Daisy pour sa patience et les services avoir réalisé ces opérations délicates sur des communes de mon canton. Ca posait des problèmes. J'espère que tout ira bien pour la rentrée prochaine, mais je tenais à remercier la perspicacité de Daisy dans cette affaire.

N° 5/11

M. LE PRÉSIDENT. On poursuit par Combs la Ville et Lieusaint. Maintenant.

Mme VEAU. Collège Les Zones à Combs la Ville Saint-Louis à Lieusaint seront en sureffectif dès la rentrée 2020. Pour accueillir l'ensemble des élèves du secteur dans de bonnes conditions, il est proposé de rééquilibrer la sectorisation avec les élèves les Cités unies à Combs la Ville et la Pyramide à Lieusaint.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien.

N° 5/12

M. LE PRÉSIDENT. Nous terminons à La Ferté sous Jouarre.

Mme VEAU. Le collège la Rochefoucault à la Ferté sous Jouarre sera en sureffectif dès 2019. Le collège la Plaine des Glaciers à la Ferté sous Jouarre le sera à la rentrée 2021. Pour accueillir l'ensemble des élèves, il est proposé de rééquilibrer la sectorisation entre ces deux collèges.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Je vous propose de passer aux mémoires 6.

N° 6/01

M. LE PRÉSIDENT. Budget primitif concernant l'attractivité du territoire. Olivier.

M. MORIN. Monsieur le Président, il s'agit d'une demande de vote d'une somme importante pour le fonctionnement de Seine-et-Marne Attractivité à travers les missions qui lui sont confiées, notamment au niveau du tourisme et du secteur économique. Je vous ai demandé de voter une dotation budgétaire de 3 842 000,96 euros pour ce budget de 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour voter ce budget ? Merci.

N° 6/02

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant, le budget pour les affaires culturelles et les archives départementales. Olivier.

M. MORIN. C'est un budget important. Un budget qui, globalement, reprend les éléments budgétaires de l'année 2017 en termes financiers avec un certain nombre d'actions nouvelles qui sont signalées dans l'ensemble des éléments financiers. Bien entendu, compte tenu de l'heure, je ne rentrerai pas dans le détail bien que j'en avais fortement envie. Et dans ces conditions, j'attire l'attention sur différents points, à savoir, l'action qui sera menée sur le château de Blandy les Tours. Le schéma de la lecture publique qui sera aussi déterminé dans l'année 2019, et notamment la mise en valeur des musées. Donc, je pense que ce sont des points importants de notre politique culturelle que je tenais à signaler. Il vous est demandé de valider Les crédits des affaires culturelles et du patrimoine pour un montant de fonctionnement de 6 953 794 euros et en investissement 1 797 793 euros, soit 8 750 000 euros pour le budget des affaires culturelles.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter ce budget ? Parfait.

N° 6/03

M. LE PRÉSIDENT. Les annexes du château de Blandy les Tours. Le budget boutique. Olivier.

M. MORIN. Oui, Monsieur le Président c'est un budget annexe qui concerne les boutiques des musées départementaux du château de Blandy Tours avec une recette de 380 700 euros. Ca s'équilibre en dépenses et en recettes. Il vous est demandé d'approuver ce budget annexe.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour approuver ce budget annexe.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Merci.

N° 6/04

M. LE PRÉSIDENT. Le budget annexe sur service GAIA. Véronique.

Mme VEAU. Voilà, donc les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du budget annexe service Gaïa à hauteur de 269 000 euros en exploitation et de 10 000 euros en investissement. Conformément aux dispositions des statuts de la régie autonome le conseil d'exploitation réuni le 18 octobre 2018 a donné un avis favorable sur le projet de budget primitif 2019 du service Gaïa, service à comptabilité distincte.

M. LE PRÉSIDENT. Merci Véronique. Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme à la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour adopter le budget Gaïa.

N° 6/05

M. LE PRÉSIDENT. Le 6/05, ce sont les actions qui ont été mises en place suite au rapport de la Chambre régionale des comptes que nous avons eu sur la politique en faveur du tourisme. Olivier.

M. MORIN. On doit, dans ce cadre-là, rendre compte au Conseil départemental et en son Assemblée des éléments qui suivent une recommandation de la CRC. Dans ces conditions je ne lirai pas l'ensemble, mais c'est pour vous indiquer que suite aux recommandations, Seine-et-Marne Attractivité qui a été créée a fait l'objet avec le Département d'une convention qui reprend ses recommandations et qui fait l'objet, d'ailleurs, de l'action de Seine-et-Marne attractivité au travers du tourisme et qui doit suivre ces recommandations dans le cadre de cette convention. Voilà donc, on vous rend compte et vous voyez le détail qui est indiqué. Il vous est demandé d'approuver ces objectifs qui ont été donnés à Seine-et-Marne Attractivité.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien merci. Jean-Louis.

M. THIÉRIOT. Avis conforme de la commission des Finances, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour adopter ces actions ? Parfait.

N° 6/06

M. LE PRÉSIDENT. Le contrat de développement lecture et itinérance. Olivier.

M. MORIN. C'est un nouveau dispositif qui a été lancé par l'état. Et donc, on s'inscrit dans ce contrat départemental de lecture itinérance. Ca va faire l'objet d'ailleurs d'une reprise avec le schéma de lecture publique. Donc, on profite d'un dispositif qui va nous permettre de renforcer notre schéma. Et donc, il nous est demandé d'adopter le principe de ce contrat départemental d'itinérance.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde d'accord pour adopter ? Parfait.

N° 6/07

M. LE PRÉSIDENT. Ensuite, c'est l'organisation de la 2e édition du concours d'écriture de la nouvelles policières Véronique.

Mme VEAU. Voilà tout est dit. Le Département organise la deuxième édition du concours d'écriture de la nouvelle policière, intitulée « suspens en Seine-et-Marne » dont l'objectif est de valoriser les pratiques amateurs des Seine-et-Marnais et plus particulièrement les talents d'écriture. Je crois que Cathy déjà a lancé le concours.

M. LE PRÉSIDENT. Parfait. Tout le monde est d'accord pour cette deuxième édition ?

N° 6/08

Soutien du Département à Act'art. Martine.

Mme BULLOT. Merci Président. En 2019, l'association Act'art poursuivra dans le cadre de sa mission de développement culturel et artistique du territoire son projet dont les orientations et les objectifs s'inscrivent dans le cadre de la convention soumise au vote de l'Assemblée départementale dans sa séance du 15 juin 2018. Dans l'attente de la présentation d'une nouvelle convention 2019, il vous est aujourd'hui proposé de proroger jusqu'au 31 mars 2019 la convention initiale signée entre les deux parties le 21 août 2018 et qui expire le 31 décembre 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde est d'accord pour approuver cette convention ?

N° 6/09

M. LE PRÉSIDENT. Maintenant, contrat d'objectif avec le théâtre de Sénart. Olivier.

M. MORIN. Il s'agit d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens de la scène nationale de Sénart. Je rappellerai qu'on a pris position et vous avez pris position Président pour maintenir et renforcer les liens que nous pouvons avoir avec le théâtre de Sénart et la ferme de Buisson. Le COM a été voté, donc nous devons l'approuver et ensuite dans le COM, il y aura des dispositions financières qui seront développées par la suite. Mais pour l'instant, on maintient notre participation à hauteur de 200 000 euros pour la scène de Sénart et 350 000 euros pour... Non il y a une petite erreur. Peu importe. 350 000 euros pour la ferme du Buisson. Pour l'instant, il est demandé d'approuver le contrat d'objectifs et de moyens du théâtre de Sénart.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Cathy.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord ? Bien.

N° 6/10

M. LE PRÉSIDENT. La convention avec le Centre de photographie d'Ile de France. Véronique.

Mme VEAU. Oui, il s'agit de l'adoption d'une convention pour le SPIDF - le centre photographique d'île de France à Pontault-Combault qui est reconnu Centre d'art contemporain par l'Etat et qui est éligible au 100 au label centre d'art contemporain d'intérêt national créé par la loi du 7 juillet 2016. C'était un très beau centre. Dommage que Madame DELESSART soit partie parce qu'il y a des travaux à faire.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, Cathy pour la commission des finances.

Mme BISSONNIER. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Bien merci, tout le monde est d'accord.

N° 6/11

M. LE PRÉSIDENT. Entretien du patrimoine monumental. C'est une modification dans le cadre de l'attribution d'une subvention. Véronique.

Mme VEAU. Oui. L'Assemblée départementale a voté une subvention d'un montant de 61 000 euros pour la réalisation de travaux dans l'église St fortuné de Vernou la Celle sur Seine. Afin d'accompagner au plus près la commune dans ses travaux, il est proposé de modifier la convention qu'elle a signée avec le département le 15 décembre 2017. En effet, cette convention stipule en son article 3 que les modalités de versement de la subvention seront d'un acompte unique et d'un solde. La nouvelle rédaction de la convention est destinée à assouplir ses modalités, permettant ainsi à la commune de présenter plusieurs acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des Finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord sur cette modification ?

N° 6/12

M. LE PRÉSIDENT. Toujours dans la politique en faveur de l'entretien restauration du patrimoine monumental, c'est d'attribution de subventions. Laurence.

Mme PICARD. Il s'agit du soutien financier départemental à la restauration d'édifices culturels. On vous propose une subvention de 17 297 euros en faveur de la commune de La Chapelle Gauthier pour des travaux d'urgence sur le pavillon Nord-Est du château classé monument historique et une subvention de 34 000 euros en faveur de la SCI Voltaire pour la restauration du bassin et des fontaines des tritons du château de Vaux le Vicomte classé monument historique.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Béatrice.

Mme RUCHETON. Avis conforme de la commission des finances.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour attribuer ces subventions ?
Merci.

N° 7/02

M. LE PRÉSIDENT. C'est le budget primitif pour les dettes opérations financières. Daisy.

Mme LUCZAK. Vous avez eu un amendement posé sur table pour corriger quelques petites erreurs matérielles. Donc, il s'agit de donner délégation de compétences au Président dans les opérations financières en matière de dettes et de gestion de trésorerie pour l'exercice 2019. Ce genre de délégation était déjà mise en place les années passées.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien, tout le monde est d'accord ? Arnaud, pardon.

M. DE BELENET. Est-il possible de nous faire une petite information sur la situation des obligations. A un moment donné, le Département s'était engagé sur le marché obligataire.

M. LOUCHET. D'ailleurs, c'est ce qui justifie qu'on ait cette notation qui nous est donnée puisque sans la notation on ne peut pas aller sur le marché obligataire. Il faut toujours essayer quand même d'aller chercher à peu près sur ce marché. Par contre, comme nos besoins en 2018 sont quand même très réduits, l'appel au marché obligataire ne pas dépasser 10 millions d'euros. 10 millions d'euros en 2018. Voilà.

Il faut savoir qu'on a réussi à avoir le même taux que les Hauts de Seine. C'est plutôt bien parce que c'est quand même une référence.

Une intervenante. Effectivement, cette année on a fait une obligation à 10 millions au taux de 1,103 qui est vraiment un taux très très intéressant. On a comparé par rapport aux taux qui étaient pratiqués par les banques qui étaient plus intéressants au moment où on l'a faite. C'était une obligation qu'on a émise en juin. On l'a comparé également aux taux qu'on aurait pu avoir si on avait eu recours à l'emprunt BUI. Vous savez qu'on a aussi une possibilité de 70 millions d'euros de financements de la BUI sur une enveloppe au départ de 100 millions d'euros. C'était inférieur au taux que proposait la BUI, parce que c'était un taux autour de 1,2 à ce moment-là. Donc, effectivement le marché obligataire, c'est préconisé de ne pas y aller en dessous de montants autour de 10 millions. Donc, c'est pour ça qu'on a fait une seule obligation.

M. LE PRÉSIDENT. Merci pour ces informations. Comme quoi la dette est quand même extrêmement bien gérée. Tout le monde est d'accord pour approuver le mémoire.

N° 7/03

C'est le budget primitif de la sécurité des biens et des personnes. Daisy.

Mme LUCZAK. Donc, dans ce rapport il vous est proposé d'ouvrir au BP 2019 concernant la contribution départementale du budget du SDIS et la sécurité routière. En 2019 cette dotation budgétaire s'élève à 107 472 600 euros en fonctionnement et 4 600 000 en crédits de paiement en investissement.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter le budget. Merci.

N° 7/04

M. LE PRÉSIDENT. Le budget maintenant pour les allocations individuelles de solidarité. Daisy.

Mme LUCZAK. Donc, on revient sur le financement, le BP 2019 pour les AIS, donc les allocations individuelles de solidarité que sont l'APA, le RSA et la PCH. Donc pour 2019, la charge nette prévisionnelle des 3 AIS s'élève sur la base des inscriptions budgétaires à 163,7 millions d'euros. Si l'on prend en compte les recettes complémentaires accordées par l'Etat ou autorisé à percevoir depuis 2014 pour diminuer le reste à charge, alors ce dernier s'établit à 137,8 millions d'euros pour le budget 2019.

M. LE PRÉSIDENT. Tout le monde est d'accord pour adopter le budget sur les allocations. Parfait.

N° 7/05

M. LE PRÉSIDENT. Budget communication. Toujours Daisy.

Mme LUCZAK. Pour 2019, c'est un budget communication identique à 2018 à hauteur de 1 million en crédits de paiement. Et donc on continuera aussi à poursuivre les actions de parrainage et de partenariats divers pour un montant de 110 000 euros, légèrement en baisse par rapport à 2018.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Tout le monde est d'accord pour le budget de la com.
Merci.

N° 7/06

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/06, c'est les attributions d'avances à valoir sur les subventions. Jean-Louis.

M. THIERIOT. Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération extrêmement classique qui est pour assurer la pérennité du fonctionnement de quatre structures associées que sont Act'art, Seine-et-Marne Environnement et le comité des œuvres sociales d'autoriser le déblocage par anticipation d'une partie des subventions à valoir sur 2019. Vous avez les montants en annexe.

M. LE PRÉSIDENT. Merci tout le monde d'accord pour verser les avances. Autrement on aura du mal.

N° 7/07

M. LE PRÉSIDENT. C'est un mémoire important qui peut conditionner des recettes importantes pour l'avenir pour notre département. C'est la création d'un établissement public interdépartemental d'Ile de France pour porter un fonds d'investissement interdépartemental. Daisy.

Mme LUCZAK. Président, vous avez presque tout dit. Donc, il vous est proposé de créer un établissement public interdépartemental portant un fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental consacré au financement de projets structurants qui par leur ampleur et leur portée stratégique peuvent dépasser les moyens d'un seul département. En intégrant un mécanisme de péréquation qui lui est propre, ce Fonds de solidarité et d'investissement des départements franciliens constitue un instrument de financement inédit. Ce fonds d'investissement a vocation à être abondé de 150 millions d'euros par an. Aujourd'hui sur cette délibération, on adopte la création de l'EPI et on n'a rien porté au budget. Pour information, l'EPI est doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ses statuts, sa gouvernance et son mode de fonctionnement en font un véritable fonds de solidarité qui à l'exemple du Fonds de solidarité pour les départements de la région Ile de France bénéficiera à la Seine-et-Marne.

M. LE PRÉSIDENT. Merci. Tout le monde d'accord ? Merci.

Participions établissement. C'est. Le seul Jean-Louis. Oui.

N° 7/08

M. LE PRÉSIDENT. Le 7/08, Jean-Louis.

M. THIERIOT. Merci, Monsieur le Président. Alors une délibération qui va changer le visage de nos finances puisque, comme nous le savons, en vertu du Code des marchés publics en cas de retard de paiement des indemnités moratoires sont dues. Lorsque c'est imputable au Trésor qui est l'organisme payeur et non pas ordonnateur, nous pouvons le récupérer auprès de l'Etat. Les calculs faits cette année mettent en évidence que nous pouvons réclamer 190,84 euros. Vu le montant je vais dans les centimes.

Donc, nous vous demandons l'autorisation de réclamer cette somme considérable à l'Etat.

M. LE PRÉSIDENT. Bien. Tout le monde est d'accord je suppose.

N° 7/01

M. LE PRÉSIDENT. Alors, nous revenons au premier mémoire que nous avons évoqué tout à l'heure sur le budget primitif dans sa globalité. Et donc, je vais demander l'avis des différents rapporteurs. Pour la commission des finances Daisy.

Mme LUCZAK. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Commissions aménagement Olivier.

M. LAVENKA. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Commission des routes, Xavier.

M. VANDERBISE. Avis conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Solidarité, Bernard.

M. COZIC. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Commission éducation, Daisy.

Mme LUCZAK. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Et commission culture, Olivier.

M. LAVENKA. Conforme.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous propose de passer au vote ce budget. Y a-t-il des votes contre ? Abstention ? Donc, budget voté à l'unanimité. Je veux dire que pour mon premier budget, je suis assez fier.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT. Merci à tous. Alors, simplement un petit mot à vous dire sur le calendrier que l'on vous a distribué et tout à l'heure. Pour les assemblées, puisque nous avons mis une séance commission des Finances le 9 et une séance le 10. On nous a fait remarquer qu'il y avait certainement le pont du 8 mai. Donc, on vous propose de décaler la séance au 17 mai. Et, donc cela fera décaler aussi les commissions. Voilà.

Très bien merci. Donc là, nous allons accueillir Madame Le préfet avec les sous-préfets et je vous donne rendez-vous dans le hall pour visiter le marché de Noël.

Merci.

La séance s'achève à 12 heures 50.